

Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris plusieurs montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. L'information financière contenue dans ce rapport annuel est en accord avec ces états financiers consolidés. La direction a également préparé les états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les exigences comptables prescrites par le surintendant des institutions financières Canada, et ces états financiers consolidés ont aussi été fournis aux actionnaires.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les systèmes de contrôles internes requis et conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Banque est bien sauvegardé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le code de déontologie de la Banque et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés se conforment à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe de vérificateurs internes qui effectue une revue périodique de tous les secteurs d'activité de la Banque.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière par l'entremise d'un Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de la Banque. Ce comité revoit les états financiers

consolidés de la Banque et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité de vérification assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir les procédés de contrôles internes actuels de la Banque ainsi que les révisions prévues de ces procédés, et de conseiller les administrateurs en matière de vérification et de présentation de l'information financière. Le responsable de la conformité à la réglementation et le vérificateur interne en chef de la Banque peuvent consulter librement et en tout temps le Comité de vérification.

Au moins une fois l'an, le surintendant des institutions financières Canada effectue les examens et enquêtes concernant les opérations de la Banque qu'il juge nécessaires pour s'assurer, d'une part, que la Banque respecte fidèlement les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la protection des déposants et des actionnaires et, d'autre part, que la situation financière de la Banque est saine.

Les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche, s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., nommés par les actionnaires sur recommandation du Comité de vérification, ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés de la Banque et ont présenté le rapport qui suit. Les vérificateurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité de vérification de tous les aspects de leur mandat de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Peter W. Currie
Membre du Directoire et chef des finances

Toronto, le 20 novembre 2001

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Royale du Canada aux 31 octobre 2001 et 2000 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2001. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2001 et 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2001 selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Également, le 20 novembre 2001, nous avons présenté aux actionnaires de la Banque un rapport des vérificateurs sans restriction par suite de notre vérification, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, des états financiers consolidés des 31 octobre 2001 et 2000 dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les exigences comptables prescrites par le surintendant des institutions financières Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.
PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Toronto, le 20 novembre 2001

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2001	2000
Actif		
Liquidités		
Encaisse et montants à recevoir de banques	1 792 \$	947 \$
Dépôts productifs d'intérêt à d'autres banques	15 724	15 461
	17 516	16 408
Valeurs mobilières		
Titres du compte de négociation (incluant un montant de 3 649 \$ nanti en 2001)	58 413	48 827
Titres destinés à la vente (incluant un montant de 2 559 \$ nanti en 2001)	22 687	13 936
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	698
	81 100	63 461
Biens achetés en vertu de conventions de revente	35 870	18 303
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	67 444	62 984
Prêts aux particuliers	32 511	28 019
Prêts sur cartes de crédit	4 283	4 666
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations	76 862	72 143
	181 100	167 812
Provision cumulative pour pertes sur prêts	(2 278)	(1 871)
	178 822	165 941
Autres		
Montants se rapportant aux produits dérivés	28 642	19 334
Locaux et matériel	1 598	1 216
Écart d'acquisition	4 952	693
Autres actifs incorporels	619	208
Autres actifs	13 364	8 490
	49 175	29 941
	362 483 \$	294 054 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts		
Au Canada		
Ne portant pas intérêt	22 397 \$	22 011 \$
Portant intérêt	118 161	116 113
À l'étranger		
Ne portant pas intérêt	2 461	863
Portant intérêt	92 668	67 250
	235 687	206 237
Autres		
Acceptations	9 923	11 628
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 037	12 873
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	20 864	9 005
Montants se rapportant aux produits dérivés	29 448	18 574
Autres passifs	24 178	15 912
	100 450	67 992
Débitures subordonnées	6 662	5 825
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 479	703
Capitaux propres		
Capital-actions		
Actions privilégiées	1 990	2 001
Actions ordinaires (émises et en circulation - 674 020 927 et 602 397 936)	6 959	3 074
Bénéfices non répartis	9 311	8 314
Autres éléments du résultat global cumulés	(55)	(92)
	18 205	13 297
	362 483 \$	294 054 \$

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Robert B. Peterson
Administrateur

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2001	2000	1999
Revenu d'intérêt			
Prêts	12 032 \$	11 538 \$	10 386 \$
Titres du compte de négociation	2 143	1 519	1 197
Titres destinés à la vente et titres détenus jusqu'à l'échéance	1 138	1 150	998
Biens achetés en vertu de conventions de revente	1 163	1 078	893
Dépôts à d'autres banques	831	824	726
	17 307	16 109	14 200
Frais d'intérêt			
Dépôts	8 712	9 057	7 636
Autres passifs	1 693	1 429	1 161
Débitures subordonnées	405	344	286
	10 810	10 830	9 083
Revenu net d'intérêt	6 497	5 279	5 117
Provision pour pertes sur créances	1 119	691	760
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur créances	5 378	4 588	4 357
Revenus autres que d'intérêt			
Commissions sur le marché financier	1 870	1 810	1 209
Revenus tirés des activités de négociation	1 820	1 540	1 106
Commissions de gestion de placements et de services de garde	895	684	547
Frais bancaires sur les dépôts et les paiements	887	756	688
Revenus tirés des fonds communs de placement	546	528	479
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	300	299	243
Revenus sur cartes	290	420	362
Revenus tirés des activités d'assurance	263	151	174
Commissions de crédit	237	212	189
Revenus tirés de la titrisation	125	104	220
Gain (perte) à la vente de valeurs mobilières	(128)	(11)	28
Gain tiré de désinvestissements	445	-	-
Autres	605	187	246
	8 155	6 680	5 491
Frais autres que d'intérêt			
Ressources humaines	5 696	4 695	4 096
Frais d'occupation	716	570	564
Matériel	713	664	677
Communications	679	695	699
Honoraires	411	267	274
Amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels	288	91	70
Autres	1 138	646	761
	9 641	7 628	7 141
Bénéfice net avant impôts	3 892	3 640	2 707
Charge d'impôts	1 350	1 412	974
Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle	2 542	2 228	1 733
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	107	20	8
Bénéfice net	2 435 \$	2 208 \$	1 725 \$
Dividendes sur actions privilégiées	135	134	157
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 300 \$	2 074 \$	1 568 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	641 516	606 389	626 158
Bénéfice par action (en dollars)	3,58 \$	3,42 \$	2,50 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	647 216	609 865	632 305
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,55 \$	3,40 \$	2,48 \$

État consolidé de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2001	2000	1999
Actions privilégiées			
Solde au début	2 001 \$	1 973 \$	2 110 \$
Émises	250	-	296
Rachetées aux fins d'annulation	(295)	-	(393)
Frais d'émission, déduction faite des impôts s'y rapportant	(3)	-	(9)
Gain ou perte de change relatif aux actions libellées en devises	37	28	(31)
Solde à la fin	1 990	2 001	1 973
Actions ordinaires			
Solde au début	3 074	3 063	2 923
Émises	4 009	109	192
Frais d'émission, déduction faite des impôts s'y rapportant	(12)	-	-
Achetées aux fins d'annulation	(112)	(98)	(52)
Solde à la fin	6 959	3 074	3 063
Bénéfices non répartis			
Solde au début	8 314	7 495	6 803
Bénéfice net	2 435	2 208	1 725
Dividendes sur actions privilégiées	(135)	(134)	(157)
Dividendes sur actions ordinaires	(897)	(689)	(588)
Prime versée sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	(397)	(562)	(281)
Frais d'émission, déduction faite des impôts s'y rapportant	(9)	(4)	(7)
Solde à la fin	9 311	8 314	7 495
Autres éléments du résultat global cumulés, déduction faite des impôts s'y rapportant			
Gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente	190	(56)	(85)
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(38)	(36)	(38)
Gains et pertes sur les instruments dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(190)	-	-
Obligation additionnelle au titre des charges de retraite	(17)	-	-
	(55)	(92)	(123)
Capitaux propres à la fin	18 205 \$	13 297 \$	12 408 \$

Éléments du résultat global, déduction faite des impôts s'y rapportant

Bénéfice net	2 435 \$	2 208 \$	1 725 \$
Autres éléments du résultat global			
Variation des gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente	246	29	(141)
Variation des gains et pertes de change non réalisés	473	(2)	(205)
Incidence de la couverture des gains et pertes de change non réalisés	(475)	4	201
Incidence cumulative de l'adoption initiale de la norme FAS 133	60	-	-
Variation des gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(250)	-	-
Obligation additionnelle au titre des charges de retraite	(17)	-	-
Total des éléments du résultat global	2 472 \$	2 239 \$	1 580 \$

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2001	2000	1999
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	2 435 \$	2 208 \$	1 725 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	1 119	691	760
Amortissement	387	369	389
Restructuration	91	-	153
Amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels	288	91	70
Gain à la vente de locaux et de matériel	(42)	(4)	(95)
Gain tiré de désinvestissements	(445)	-	-
Variation des intérêts courus à recevoir et à payer	(375)	110	(81)
Perte nette (gain net) à la vente de titres destinés à la vente	128	11	(28)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation			
Impôts reportés	139	(206)	(27)
Impôts de l'exercice exigibles	(460)	(434)	487
Gains non réalisés et montants à recevoir en vertu de contrats de produits dérivés	(9 299)	(4 183)	15 262
Pertes non réalisées et montants à payer en vertu de contrats de produits dérivés	10 872	3 355	(14 151)
Titres du compte de négociation	(8 707)	(13 539)	(5 700)
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	3 009	(5 867)	(1 748)
Autres	(4 945)	(215)	7 877
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(5 805)	(17 613)	4 893
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des prêts	(950)	(11 728)	1 077
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres détenus jusqu'à l'échéance	-	500	411
Acquisitions de titres détenus jusqu'à l'échéance	-	(114)	(405)
Produit tiré de la vente de titres destinés à la vente	12 542	11 033	5 163
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres destinés à la vente	14 021	16 269	10 428
Acquisitions de titres destinés à la vente	(28 059)	(24 885)	(20 208)
Variation des dépôts productifs d'intérêt à d'autres banques	(116)	5 125	(6 596)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(397)	(293)	(255)
Produit net tiré de la vente de propriétés immobilières	57	-	815
Variation des actifs achetés en vertu de conventions de revente	(17 474)	1 969	(365)
Flux de trésorerie nets affectés à l'acquisition de filiales	(3 120)	(323)	(129)
Produit net tiré de désinvestissements	478	-	-
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(23 018)	(2 447)	(10 064)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Émission de RBC TruCS	750	650	-
Augmentation des dépôts au Canada	2 434	8 818	5 773
Augmentation des dépôts à l'étranger	15 690	9 405	2 119
Émission de débentures subordonnées	1 025	1 200	700
Débentures subordonnées échues	(42)	(20)	(123)
Débentures subordonnées rachetées	(538)	-	-
Émission d'actions privilégiées	250	-	287
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	(295)	-	(400)
Frais d'émission	(24)	(4)	-
Émission d'actions ordinaires	657	59	17
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(509)	(660)	(333)
Dividendes versés	(972)	(791)	(735)
Variation des titres vendus en vertu de conventions de rachat	11 629	(391)	(1 868)
Variation des dettes des filiales	(387)	281	(215)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	29 668	18 547	5 222
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	845	(1 513)	51
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	947	2 460	2 409
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	1 792 \$	947 \$	2 460 \$
Présentation d'informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	11 149 \$	10 698 \$	8 989 \$
Impôts sur les bénéfices payés durant l'exercice	1 443 \$	2 007 \$	542 \$

NOTE 1 Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie utilisée dans le pays où la Banque a été constituée en société et exerce principalement ses activités. Ces états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et selon les pratiques courantes de l'industrie américaine des services bancaires. La Banque a également préparé des états financiers consolidés dressés selon les PCGR du Canada, et ces états ont été fournis aux actionnaires.

Les PCGR exigent que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les principales conventions comptables suivies dans la préparation de ces états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La Banque a comptabilisé l'acquisition des filiales selon la méthode de l'acquisition. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés liées ou des coentreprises sur lesquelles la Banque exerce une influence notable ou sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint, respectivement. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. La quote-part de la Banque du bénéfice tiré de ces placements et les gains et les pertes réalisés à l'aliénation de ces placements sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan; les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains et les pertes de change non réalisés sur des placements dans des succursales, des filiales et des sociétés associées étrangères qui utilisent une devise autre que le dollar canadien sont inscrits au poste Autres éléments du résultat global. Au moment de l'aliénation de ces placements, le montant net du gain ou de la perte de change cumulé est porté à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les autres gains et pertes de change non réalisés (déduction faite des opérations de couverture) sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont constatées au moment de leur acquisition, selon l'intention de la direction, en tant que titres du compte de négociation, titres destinés à la vente ou titres détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres du compte de négociation, qui sont acquis aux fins de revente à court terme, sont comptabilisés à leur valeur marchande courante estimative. Les obligations découlant de la livraison des titres de négociation vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont constatés en tant que revenus tirés des activités de négociation et inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les revenus d'intérêt afférents aux titres du compte de négociation sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt tiré des valeurs mobilières. Les frais d'intérêt sur les titres portant intérêt et vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres destinés à la vente comprennent les valeurs mobilières qui peuvent être vendues pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe lié aux paiements anticipés, aux changements des sources de financement ou des conditions ou encore pour répondre aux besoins de liquidités. Ces valeurs mobilières sont constatées à leur valeur marchande courante estimative. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ces valeurs mobilières sont constatés, déduction faite des impôts et dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des produits dérivés, au poste Autres éléments du résultat global. Les titres destinés à la vente comprennent les titres exonérés d'impôt qui sont des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts, plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux. Le traitement comptable de ces valeurs mobilières est identique à celui des prêts; au besoin, ces valeurs mobilières sont réduites au moyen d'une provision cumulative pour pertes sur créances.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance comprennent les titres de créance que la Banque a, à la fois, l'intention et la possibilité de détenir jusqu'à leur échéance, et sont constatés à leur coût non amorti. Les primes et les escomptes sur les titres détenus jusqu'à l'échéance sont amortis au revenu d'intérêt tiré des valeurs mobilières selon la méthode du rendement effectif jusqu'à l'échéance des titres s'y rapportant.

Les gains et les pertes réalisés au moment de l'aliénation des titres destinés à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, qui sont calculés en fonction d'un coût moyen, ainsi que les réductions de valeur destinées à montrer une perte de valeur autre que temporaire sont inclus dans le poste Gain à la vente de valeurs mobilières, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et des produits non gagnés, qui comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties.

Les prêts sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés lorsque le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis par le gouvernement canadien, sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés, sauf s'ils sont entièrement garantis ou qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par le gouvernement canadien sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt à intérêts non comptabilisés, les intérêts cessent d'être cumulés et l'ensemble des intérêts précédemment cumulés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts à intérêts non comptabilisés sont portés au crédit de la provision cumulative pour pertes sur prêts à l'égard du prêt en question. Les prêts à intérêts non comptabilisés sont de nouveau inscrits comme des prêts à marche satisfaisante lorsque tous les montants (y compris les intérêts) ont été recouverts, que toutes les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt a été classé parmi les prêts douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, dans le bilan consolidé, au crédit de la provision cumulative pour pertes sur prêts. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Une garantie est demandée si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt globale du client et ce, d'après une évaluation de la solvabilité du client.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur ou à la valeur comptable du prêt à la date du transfert, selon le moins élevé des deux montants. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur des actifs acquis est porté au débit de la provision cumulative pour pertes sur prêts.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses sous Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ces prêts. Sinon, les commissions sont comptabilisées dans le poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de mobilisation.

Provision cumulative pour pertes sur créances

La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime adéquat pour absorber les pertes sur créances désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais ne peuvent encore être déterminées. La provision cumulative est principalement liée aux prêts, mais peut également avoir trait aux dépôts à d'autres banques, aux produits dérivés, aux titres exonérés d'impôt et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les garanties et les lettres de crédit. La provision cumulative est augmentée par la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision cumulative est déterminée en fonction de la désignation et de l'évaluation, par la direction, des comptes problématiques, des pertes probables estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du portefeuille et les changements de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives spécifiques attribuées

Des provisions cumulatives spécifiques attribuées sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément désignés et à des prêts plus homogènes classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés. Les pertes liées aux prêts consentis à de grandes entreprises ou à des gouvernements désignés sont évaluées en fonction de la valeur actualisée des paiements prévus pour chaque compte individuel. Les pertes liées aux autres types de portefeuilles semblables, à l'exclusion des cartes de crédit, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes, au cours d'un cycle économique. Aucune provision cumulative spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsque aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

Provisions cumulatives attribuées à l'égard des risques-pays

Les provisions cumulatives attribuées à l'égard des risques-pays sont établies en fonction du risque représenté par les engagements pris dans certains pays en développement, d'après une évaluation globale des conditions économiques dans ces pays.

Provision cumulative générale attribuée

La provision cumulative générale attribuée reflète la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts à intérêts non comptabilisés. Ce montant est établi en appliquant les facteurs de perte prévus aux prêts en cours et aux engagements de crédit. La provision cumulative générale attribuée au titre des prêts et des acceptations de banque liés aux grandes entreprises et aux gouvernements est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction d'une analyse statistique de l'évolution des pertes selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles plus homogènes, tels que les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux petites et moyennes entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit, la provision cumulative générale attribuée est déterminée en fonction des types de portefeuilles. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes et des tendances en matière de radiation, au cours d'un cycle économique, ajustés pour tenir compte des changements dans les produits offerts et de la qualité de crédit du portefeuille.

Provision cumulative non attribuée

La provision cumulative non attribuée reflète l'estimation par la direction quant aux pertes probables non désignées du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions cumulatives spécifiques attribuées, la provision cumulative attribuée à l'égard des risques-pays et la provision cumulative générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des exigences des organismes de réglementation qui ont une incidence sur les principales activités de prêt, de l'expérience récente en matière de pertes sur prêts et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit. Cette provision cumulative reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation; elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas les provisions cumulatives attribuées.

Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts payés sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par des clients de la Banque à des tiers et garantis par la Banque. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée comme un passif dans le bilan consolidé. Le recours contre le client, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Prêts. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Produits dérivés

Le 1^{er} novembre 2000, la Banque a adopté la norme FAS (Financial Accounting Standard) 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*, telle qu'elle est modifiée par la norme FAS 138.

Les produits dérivés sont utilisés dans les activités de vente et de négociation pour offrir aux clients la possibilité de gérer leurs risques de marché. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer les propres risques de la Banque à l'égard des taux d'intérêt et de change et des autres risques de marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises et sur taux d'intérêt. Tous les produits dérivés sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris les produits dérivés intégrés dans des instruments financiers ou des contrats qui ne sont pas clairement ni étroitement liés aux caractéristiques économiques de l'instrument financier ou du contrat hôte.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les cours du marché sont déterminés au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Une partie de la valeur du marché est reportée et inscrite au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif, puis amortie aux revenus sur la durée des instruments pour couvrir le risque de crédit et les frais de service directs futurs. Les gains et les pertes non réalisés sont habituellement inscrits à leur montant brut au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif et au passif; toutefois, ils sont présentés à leur montant net lorsque la Banque a, à la fois, le droit juridique et l'intention de régler ces montants simultanément. Les dépôts de garantie obligatoires et les primes versées sont également inclus dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif, tandis que les primes reçues sont présentées au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés par la Banque pour gérer ses propres risques, la Banque détermine pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à l'investissement net à l'étranger. La couverture est documentée à sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif ou le passif couvert, le risque géré par l'opération de couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Le produit dérivé doit avoir une grande efficacité pour compenser comme prévu la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. S'il s'avère qu'un produit dérivé n'est pas hautement efficace à titre de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée.

Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, toute variation de cette juste valeur étant constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Ces gains ou pertes non réalisés sont contrebalancés par les variations de la juste valeur du produit dérivé.

S'il s'avère que le produit dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace, si le produit dérivé est liquidé ou vendu, ou encore si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. L'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les ajustements cumulatifs au titre de la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis au poste Revenu net d'intérêt sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.

NOTE 1 Principales conventions comptables (suite)**Couverture des flux de trésorerie**

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. La tranche efficace des variations de la juste valeur du produit dérivé est inscrite à la rubrique Autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les montants inscrits à la rubrique Autres éléments du résultat global relativement aux couvertures des flux de trésorerie sont reclassés au poste Revenu net d'intérêt au cours des périodes où le revenu net d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert.

Lorsque le produit dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace ou si le produit dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment à la rubrique Autres éléments du résultat global cumulés sont reclassés au poste Revenu net d'intérêt au cours des périodes où le revenu net d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue, les gains et les pertes sont immédiatement reclassés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Couvertures de l'investissement net libellé en devises dans des filiales

Des contrats de change à terme et des passifs libellés en dollars américains sont utilisés pour réduire au minimum le risque lié aux placements effectués dans des filiales, des succursales ou des sociétés dont les activités sont libellées en devises autres que le dollar canadien. Les gains et les pertes découlant de ces instruments de couverture sont inscrits à la rubrique Autres éléments du résultat global.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique, de 3 à 5 ans pour les logiciels, de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. Pour les améliorations locatives, la durée de vie utile estimative correspond à la durée du bail plus la première option de renouvellement. Les gains et les pertes résultant de l'aliénation sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition des filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis; il est amorti sur des périodes appropriées allant jusqu'à 20 ans, sauf dans le cas où une réduction de valeur est nécessaire pour refléter une moins-value durable. Les autres actifs incorporels identifiables et mesurables de façon fiable résultant de l'acquisition de filiales, comme les actifs incorporels liés à des dépôts de base et les listes de clients, sont aussi amortis sur des périodes appropriées allant jusqu'à 20 ans. L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels non amortis font périodiquement l'objet d'un test de dépréciation; le test est fondé sur diverses analyses, notamment celle de la valeur non actualisée des flux de trésorerie; la valeur marchande est aussi considérée si la Banque envisage une vente ou une aliénation.

Impôts sur les bénéfices

La Banque utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts reportés est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts de l'exercice et les impôts reportés. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux bénéfices non répartis ou aux autres éléments du résultat global sont déduits de ces premiers éléments.

Les impôts reportés résultant d'écarts temporaires sont inclus dans le poste Autres actifs. La Banque constitue une provision cumulative pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts reportés au montant estimatif devant être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles. Ces régimes comprennent les régimes de retraite prévus par la loi, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance-maladie, d'assurance-soins dentaires et d'assurance-vie.

La Banque capitalise annuellement ses régimes de retraite prévus par la loi et ses régimes d'assurance-maladie, d'assurance-soins dentaires et d'assurance-vie en fonction des montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires compte tenu du droit à pension des employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. Ces régimes fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite.

Les évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite. Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation, en des obligations et en des débentures. Des valeurs liées au marché sont utilisées pour évaluer l'actif des caisses de retraite.

La charge de retraite correspond au coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur l'obligation, au rendement des investissements prévu sur la valeur marchande de l'actif du régime, à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés reporté et à l'amortissement des gains et des pertes actuariels reportés. L'amortissement est calculé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme charge payée d'avance au poste Autres actifs. Les autres avantages postérieurs au départ à la retraite sont constatés sous Autres passifs.

Le coût des régimes à cotisations déterminées est imputé aux résultats au cours de la période où les services connexes sont rendus.

Une obligation additionnelle doit être constatée s'il existe une obligation non capitalisée cumulée au titre des charges de retraite et i) qu'un actif a été constaté à titre de charge de retraite payée d'avance, ii) que l'obligation au titre des charges de retraite prévue est supérieure à la juste valeur de l'actif du régime ou iii) qu'aucune charge de retraite cumulée ou payée d'avance n'a été constatée. Si une obligation additionnelle doit être constatée et qu'elle excède le coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé, l'excédent est constaté à titre d'obligation additionnelle au titre des charges de retraite parmi les autres éléments du résultat global.

Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. La Banque perçoit des commissions de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placements et de fonds communs de placement. La Banque perçoit des commissions d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde. Les commissions sont constatées et inscrites à la rubrique Revenus autres que d'intérêt à mesure que les services sont fournis.

Titrisation des prêts

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2001, la Banque a adopté la norme FAS 140, *Accounting for Transfers and Servicing of Financial Assets and Extinguishments of Liabilities*.

La Banque effectue périodiquement la titrisation de prêts en vendant des prêts à des structures d'accueil ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont constatées à titre de ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs transférés a été reçue par la Banque. La Banque conserve souvent des droits de bénéficiaire relatifs aux prêts titrisés, tels que des coupons d'intérêts ou des droits liés au service de prêts et, dans certains cas, des comptes de réserve. Les gains découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction notamment de la valeur comptable précédente des prêts visés par la cession, laquelle est répartie entre les prêts cédés et les droits conservés, compte tenu de leurs justes valeurs relatives à la date de cession. Pour établir ces justes valeurs, la Banque utilise les cours des marchés, le cas échéant. De tels cours ne sont généralement pas disponibles pour les droits conservés; dans ce cas, la Banque détermine habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés (lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques).

La Banque continue généralement d'assumer la responsabilité de la gestion des prêts vendus; par conséquent, elle constate un passif de gestion à la date de cession. Ce passif est amorti aux résultats sur la durée des prêts vendus.

Les droits conservés dans le cadre de titrisations sont constatés parmi les titres destinés à la vente s'ils peuvent faire l'objet d'un paiement contractuel anticipé ou être réglés d'une autre manière qui ne permettrait pas à la Banque de recouvrer la quasi-totalité du placement comptabilisé.

Activités d'assurance

Les primes gagnées, les frais, les sinistres et les variations des provisions techniques sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les placements sont inclus principalement dans les titres destinés à la vente et les provisions techniques sont incluses dans les Autres passifs. Le revenu de placement est inclus dans le revenu d'intérêt et les frais administratifs sont inclus dans les frais autres que d'intérêt.

Les primes découlant des contrats de longue durée (principalement des contrats d'assurance-vie) sont inscrites aux résultats au moment où elles deviennent payables, sauf en ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle et les contrats semblables à des placements, pour lesquels les primes sont créditées aux soldes des titulaires de police et constatées au poste Autres passifs. Les primes découlant des contrats de courte durée (principalement des contrats d'assurance IARD) et les frais liés aux services administratifs et aux contrats semblables à des placements sont constatés sur la durée du contrat connexe.

Les provisions techniques représentent l'estimation des obligations au titre des indemnités d'assurance futures. Les provisions techniques liées aux contrats de longue durée, à l'exception des contrats d'assurance-vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont déterminées au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation. Ces hypothèses sont uniquement

revues lorsqu'il est déterminé que les frais d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. Pour ce qui est des contrats d'assurance-vie universelle et des contrats semblables à des placements, les provisions techniques sont égales à la valeur des comptes des titulaires de police et comprennent une provision technique selon la méthode de la prime nivelée nette. Les provisions techniques liées aux contrats d'assurance IARD comprennent les primes non acquises (qui représentent la tranche non échue des primes) de même que les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés.

Les frais d'acquisition reportés sont inclus dans les Autres actifs et amortis à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. L'amortissement de ces frais est fonction du revenu de primes lié aux contrats de longue durée, du bénéfice brut estimatif découlant des contrats d'assurance-vie universelle et des contrats semblables à des placements; pour les contrats de courte durée, l'amortissement est calculé sur la durée du contrat.

La valeur des activités acquises représente la valeur actualisée des flux de trésorerie nets estimatifs intégrés dans les contrats acquis par la Banque, et est incluse dans les Autres actifs. Cette valeur est amortie suivant la même méthode que les frais d'acquisition reportés liés aux contrats d'assurance-vie.

Modifications comptables futures

Le Financial Accounting Standards Board a publié les normes FAS 141, *Business Combinations*, et FAS 142, *Goodwill and Other Intangible Assets*. La Banque adoptera les nouvelles normes le 1^{er} novembre 2001.

En vertu des normes susmentionnées, tous les regroupements d'entreprises devront être comptabilisés selon la méthode de l'acquisition; des critères précis sont également fournis relativement à la constatation séparée des actifs incorporels et des écarts d'acquisition. Les normes prévoient que les écarts d'acquisition ne seront plus amortis, mais plutôt soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Au cours de 2002, la Banque effectuera les tests de dépréciation requis sur les écarts d'acquisition inscrits au 1^{er} novembre 2001.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001, l'amortissement de l'écart d'acquisition s'est établi à 250 millions de dollars.

NOTE 2 Acquisitions et cessions importantes

Acquisitions

Au cours de l'exercice, la Banque a fait l'acquisition de Liberty Life Insurance Company et Liberty Insurance Services Corporation (Liberty), de Dain Rauscher Corporation (Dain Rauscher), de Centura Banks, Inc. (Centura) et de Tucker Anthony Sutro Corporation (Tucker Anthony Sutro). Les écarts

d'acquisition peuvent être ajustés jusqu'à un an après la date de finalisation de l'acquisition, en vue de rectifier les estimations initiales de la juste valeur de l'actif acquis et du passif pris en charge. Le tableau suivant présente des données relatives aux acquisitions.

	Liberty	Dain Rauscher	Centura	Tucker Anthony Sutro
Date d'acquisition	1 ^{er} novembre 2000	10 janvier 2001	5 juin 2001	31 octobre 2001
Secteurs d'exploitation	Assurance	Gestion de patrimoine et Grande entreprise et marchés des capitaux	Services aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine et Grande entreprise et marchés des capitaux
Participation acquise	100 %	100 %	100 %	100 %
Coût	890 \$	1 838 \$	3 331 \$	943 \$
Contrepartie	Les actifs ont été acquis contre un dividende de 70 \$ US versé à Liberty Life Insurance Company et un montant de 580 \$ US en espèces.	Chaque action ordinaire de Dain Rauscher a été acquise contre 95 \$ US en espèces.	Environ 67 millions d'actions ordinaires de RBC Groupe Financier ont été émises, chacune étant évaluée à 49,20 \$.	Chaque action ordinaire de Tucker Anthony Sutro a été acquise contre 24 \$ US en espèces.
Écart d'acquisition	127 \$	1 544 \$	1 868 \$	692 \$

NOTE 2 Acquisitions et cessions importantes (suite)**Juste valeur de l'actif net acquis**

	Liberty	Dain Rauscher	Centura	Tucker Anthony Sutro	Total
Juste valeur de l'actif acquis					
Liquidités	7 \$	111 \$	518 \$	54 \$	690 \$
Valeurs mobilières	1 849	528	4 819	385	7 581
Prêts	–	2 405	12 002	–	14 407
Locaux et matériel	43	74	244	48	409
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	–	–	395	–	395
Autres actifs incorporels	–	–	12	–	12
Autres actifs	959	601	687	344	2 591
	2 858 \$	3 719 \$	18 677 \$	831 \$	26 085 \$
Juste valeur du passif pris en charge					
Dépôts	– \$	127 \$	11 195 \$	4 \$	11 326 \$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	–	86	136	8	230
Autres passifs	2 095	3 212	5 883	568	11 758
	2 095 \$	3 425 \$	17 214 \$	580 \$	23 314 \$
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	763 \$	294 \$	1 463 \$	251 \$	2 771 \$
Écart d'acquisition	127	1 544	1 868	692	4 231
Total de la contrepartie	890 \$	1 838 \$	3 331 \$	943 \$	7 002 \$

L'information supplémentaire pro forma non vérifiée qui suit a été préparée pour rendre compte de l'incidence qu'auraient eu ces acquisitions si elles avaient été effectuées au début de l'exercice.

Ces données sont obtenues au moyen d'un calcul qui combine les résultats d'exploitation de la Banque pour les exercices présentés aux résultats d'exploitation de chaque société acquise avant la date d'acquisition, ajustés pour tenir compte de l'amortissement de l'écart d'acquisition, de l'amortissement des actifs incorporels liés à des dépôts de base, des coûts de financement

et des éléments importants liés à la fusion, de manière à rendre compte de l'incidence qu'auraient eu les acquisitions si elles avaient été effectuées au début de l'exercice.

Ces résultats d'exploitation combinés condensés, non vérifiés et présentés sur une base pro forma, n'ont pas pour but d'indiquer les résultats d'exploitation qui auraient réellement été obtenus si les acquisitions avaient été effectuées au début de l'exercice, ni les résultats qui pourraient être obtenus ultérieurement.

Résultats d'exploitation combinés non vérifiés – données condensées pro forma

	2001	2000
Revenu net d'intérêt	6 910 \$	6 128 \$
Provision pour pertes sur créances	1 165	741
Revenus autres que d'intérêt	9 471	9 478
Frais autres que d'intérêt	11 236	10 898
Charge d'impôts	1 394	1 579
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	107	74
Bénéfice net	2 479 \$	2 314 \$
Dividendes sur actions privilégiées	135	134
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 344 \$	2 180 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	686 540	677 278
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,41 \$	3,22 \$

Cessions

Au cours de l'exercice, la Banque a vendu ses services de gestion des actifs institutionnels, lesquels étaient offerts par Gestion Placements TR Inc. Le gain avant impôts tiré de cette cession s'est établi à 313 millions de dollars (251 millions après impôts) et a été inscrit à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Le contrat de vente incluait des clauses relatives à la rétention de la clientèle au cours d'une période de six mois suivant la conclusion du

contrat; ces clauses pourraient entraîner une réduction du gain après impôts pouvant atteindre 62 millions de dollars. La Banque a déterminé qu'une telle réduction est improbable.

En outre, la Banque s'est départie de certaines autres activités et a constaté un gain avant impôts de 132 millions de dollars (111 millions après impôts) à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

NOTE 3 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2001	Services aux particu- liers et aux entreprises	Assurance	Gestion de patrimoine	Grande entreprise et marchés des capitaux	Traitement des opérations	Total (1)	Au Canada	À l'étranger (2)
Revenu net d'intérêt, selon l'équivalent imposable	5 347 \$	206 \$	384 \$	429 \$	150 \$	6 529 \$	5 324 \$	1 205 \$
Majoration au montant imposable équivalent	6	-	-	21	-	32	26	6
Revenu net d'intérêt	5 341	206	384	408	150	6 497	5 298	1 199
Provision pour pertes sur créances	732	-	2	407	(2)	1 119	757	362
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur créances	4 609	206	382	1	152	5 378	4 541	837
Revenus autres que d'intérêt	1 839	336	3 040	2 352	563	8 155	5 210	2 945
Frais autres que d'intérêt	4 216	375	2 691	1 804	476	9 641	6 355	3 286
Bénéfice net avant impôts	2 232	167	731	549	239	3 892	3 396	496
Charge d'impôts	926	(6)	223	200	95	1 350	1 327	23
Part des actionnaires sans contrôle	10	-	-	-	-	107	97	10
Bénéfice net	1 296 \$	173 \$	508 \$	349 \$	144 \$	2 435 \$	1 972 \$	463 \$
Total de l'actif moyen	143 000 \$	6 300 \$	11 300 \$	159 500 \$	2 400 \$	331 600 \$	207 400 \$	124 200 \$

2000	Services aux particu- liers et aux entreprises	Assurance	Gestion de patrimoine	Grande entreprise et marchés des capitaux	Traitement des opérations	Total (1)	Au Canada	À l'étranger (2)
Revenu net d'intérêt, selon l'équivalent imposable	4 705 \$	84 \$	359 \$	43 \$	160 \$	5 307 \$	4 796 \$	511 \$
Majoration au montant imposable équivalent	6	-	-	22	-	28	28	-
Revenu net d'intérêt	4 699	84	359	21	160	5 279	4 768	511
Provision pour pertes sur créances	649	-	(1)	91	(21)	691	703	(12)
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur créances	4 050	84	360	(70)	181	4 588	4 065	523
Revenus autres que d'intérêt	1 566	163	2 138	2 287	514	6 680	5 277	1 403
Frais autres que d'intérêt	3 684	173	1 846	1 456	459	7 628	6 470	1 158
Bénéfice net avant impôts	1 932	74	652	761	236	3 640	2 872	768
Charge d'impôts	812	(29)	239	259	102	1 412	1 311	101
Part des actionnaires sans contrôle	5	-	-	-	-	20	15	5
Bénéfice net	1 115 \$	103 \$	413 \$	502 \$	134 \$	2 208 \$	1 546 \$	662 \$
Total de l'actif moyen	129 700 \$	2 200 \$	8 000 \$	131 900 \$	1 600 \$	284 100 \$	200 100 \$	84 000 \$

1999	Services aux particu- liers et aux entreprises	Assurance	Gestion de patrimoine	Grande entreprise et marchés des capitaux	Traitement des opérations	Total (1)	Au Canada	À l'étranger (2)
Revenu net d'intérêt, selon l'équivalent imposable	4 410 \$	47 \$	267 \$	402 \$	168 \$	5 152 \$	4 402 \$	750 \$
Majoration au montant imposable équivalent	8	-	-	27	-	35	35	-
Revenu net d'intérêt	4 402	47	267	375	168	5 117	4 367	750
Provision pour pertes sur créances	575	-	-	223	6	760	672	88
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur créances	3 827	47	267	152	162	4 357	3 695	662
Revenus autres que d'intérêt	1 375	174	1 684	1 588	459	5 491	4 277	1 214
Frais autres que d'intérêt	3 765	133	1 556	1 305	436	7 141	6 054	1 087
Bénéfice net avant impôts	1 437	88	395	435	185	2 707	1 918	789
Charge d'impôts	606	(20)	123	134	78	974	815	159
Part des actionnaires sans contrôle	4	-	-	-	-	8	4	4
Bénéfice net	827 \$	108 \$	272 \$	301 \$	107 \$	1 725 \$	1 099 \$	626 \$
Total de l'actif moyen	122 500 \$	1 400 \$	8 900 \$	127 300 \$	1 800 \$	270 000 \$	187 900 \$	82 100 \$

(1) La différence entre le total présenté et la somme des résultats des secteurs d'exploitation ci-dessus se rapporte à d'autres activités, lesquelles comprennent principalement la trésorerie générale, les groupes fonctionnels, les groupes technologie et systèmes et les activités liées à l'immobilier.

(2) Comprend des revenus bruts tirés des activités aux États-Unis de 2 882 millions de dollars (832 millions en 2000; 715 millions en 1999).

Aux fins de l'information de gestion, les activités de la Banque sont réparties entre différents secteurs d'exploitation : Services aux particuliers et aux entreprises, Assurance, Gestion de patrimoine, Grande entreprise et marchés des capitaux et Traitement des opérations. La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'exploitation présentés ci-dessus se rapporte à d'autres activités, lesquelles comprennent principalement la trésorerie générale, les groupes fonctionnels, les groupes technologie et systèmes et les activités liées à l'immobilier.

Les secteurs d'exploitation de la Banque fonctionnent sur une base autonome en ce qui a trait à l'achat et à la vente de services intrasectoriels. La détermination des prix de cession interne des fonds vendus ou achetés, des commissions ou des débits et crédits liés aux services fournis suit généralement les taux du marché.

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, les activités canadiennes des centres des marchés monétaires internationaux sont comprises dans la colonne À l'étranger.

NOTE 4	Valeurs mobilières						2001	2000
	Durée jusqu'à l'échéance (1)					Sans échéance précise		
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans				
Titres du compte de négociation (2)								
Créances du gouvernement canadien (3)	7 396 \$	2 909 \$	1 436 \$	1 283 \$	- \$	13 024 \$	10 095 \$	
Trésor américain et autres organismes américains	693	249	90	116	-	1 148	2 308	
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	1 121	499	607	186	-	2 413	1 140	
Titres hypothécaires	11	230	167	281	-	689	68	
Titres adossés à des créances	-	-	220	4 208	-	4 428	929	
Autres créances	11 867	4 554	2 239	2 125	-	20 785	17 286	
Titres de participation	-	-	-	-	15 926	15 926	17 001	
	21 088	8 441	4 759	8 199	15 926	58 413	48 827	
Titres destinés à la vente (2)								
Créances du gouvernement canadien (3)								
Coût non amorti	3 092	1 309	59	163	-	4 623	2 851	
Valeur marchande estimative	3 144	1 341	60	163	-	4 708	2 843	
Rendement (4)	4,6 %	5,0 %	6,9 %	7,7 %	-	4,9 %	6,1 %	
Trésor américain et autres organismes américains								
Coût non amorti	283	1 418	328	1	-	2 030	87	
Valeur marchande estimative	284	1 480	353	1	-	2 118	87	
Rendement (4)	3,2 %	5,1 %	4,7 %	6,2 %	-	4,8 %	6,0 %	
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE								
Coût non amorti	1 225	303	33	-	-	1 561	1 313	
Valeur marchande estimative	1 225	314	34	-	-	1 573	1 312	
Rendement (4)	0,3 %	4,3 %	4,7 %	-	-	1,2 %	1,3 %	
Titres hypothécaires								
Coût non amorti	220	3 370	442	499	-	4 531	4 091	
Valeur marchande estimative	223	3 468	463	522	-	4 676	4 015	
Rendement (4)	5,6 %	5,4 %	6,7 %	6,6 %	-	5,6 %	5,3 %	
Titres adossés à des créances								
Coût non amorti	3	85	235	91	-	414	-	
Valeur marchande estimative	4	88	246	96	-	434	-	
Rendement (4)	9,3 %	12,4 %	7,2 %	7,0 %	-	8,2 %	-	
Autres créances								
Coût non amorti	2 065	1 865	1 036	2 552	198	7 716	4 802	
Valeur marchande estimative	2 043	1 855	1 048	2 616	198	7 760	4 711	
Rendement (4)	3,7 %	4,7 %	8,1 %	6,6 %	6,2 %	5,6 %	6,6 %	
Titres de participation								
Coût	-	-	-	-	1 382	1 382	889	
Valeur marchande estimative	-	-	-	-	1 418	1 418	968	
Coût non amorti	6 888	8 350	2 133	3 306	1 580	22 257	14 033	
Valeur marchande estimative	6 923	8 546	2 204	3 398	1 616	22 687	13 936	
Titres détenus jusqu'à l'échéance (2)								
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE								
Coût non amorti						-	261	
Valeur marchande estimative						-	261	
Rendement (4)						-	6,3 %	
Autres créances								
Coût non amorti						-	437	
Valeur marchande estimative						-	444	
Rendement (4)						-	6,9 %	
Coût non amorti						-	698	
Valeur marchande estimative						-	705	
Total de la valeur comptable des titres (2)	28 011 \$	16 987 \$	6 963 \$	11 597 \$	17 542 \$	81 100 \$	63 461 \$	
Total de la valeur marchande estimative des titres	28 011 \$	16 987 \$	6 963 \$	11 597 \$	17 542 \$	81 100 \$	63 468 \$	

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(2) Les titres destinés à la vente et les titres du compte de négociation sont constatés à leur valeur marchande courante estimative. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont constatés à leur coût non amorti.

(3) Les créances du gouvernement canadien sont composées de titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux ou par des municipalités du Canada.

(4) Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

Gains et pertes non réalisés

	2001				2000			
	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative
Titres destinés à la vente								
Créances du gouvernement canadien (1)	4 623 \$	85 \$	- \$	4 708 \$	2 851 \$	5 \$	(13)\$	2 843 \$
Trésor américain et autres organismes américains	2 030	88	-	2 118	87	-	-	87
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	1 561	15	(3)	1 573	1 313	-	(1)	1 312
Titres hypothécaires	4 531	145	-	4 676	4 091	2	(78)	4 015
Titres adossés à des créances	414	25	(5)	434	-	-	-	-
Autres créances	7 716	169	(125)	7 760	4 802	29	(120)	4 711
Titres de participation	1 382	104	(68)	1 418	889	102	(23)	968
	22 257 \$	631 \$	(201)\$	22 687 \$	14 033 \$	138 \$	(235)\$	13 936 \$
Titres détenus jusqu'à l'échéance								
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	- \$	- \$	- \$	- \$	261 \$	1 \$	(1)\$	261 \$
Autres créances	-	-	-	-	437	7	-	444
	- \$	- \$	- \$	- \$	698 \$	8 \$	(1)\$	705 \$

(1) Les créances du gouvernement canadien sont composées de titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux ou par des municipalités du Canada.

Gains et pertes réalisés à la vente de titres destinés à la vente

	2001	2000	1999
Gains réalisés	106 \$	106 \$	94 \$
Pertes réalisées	234	117	66
Gain (perte) à la vente de titres	(128)\$	(11)\$	28 \$

NOTE 5 Prêts

	2001	2000
Au Canada (1)		
Prêts hypothécaires résidentiels	64 066 \$	61 444 \$
Prêts aux particuliers	27 202	27 207
Prêts sur cartes de crédit	4 110	4 666
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations de banque	42 575	47 616
	137 953	140 933
Aux États-Unis (1)		
Prêts hypothécaires résidentiels	2 666	845
Prêts aux particuliers	4 621	78
Prêts sur cartes de crédit	128	-
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations de banque	26 883	13 808
	34 298	14 731
Autres pays (1)		
Prêts hypothécaires résidentiels	712	695
Prêts aux particuliers	688	734
Prêts sur cartes de crédit	45	-
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations de banque	7 404	10 719
	8 849	12 148
Total des prêts (2)	181 100	167 812
Provision cumulative pour pertes sur prêts	(2 278)	(1 871)
Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts	178 822 \$	165 941 \$

(1) Les prêts au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays comprennent tous les prêts comptabilisés, sans tenir compte de la devise dans laquelle ils sont libellés ni du lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 130 millions de dollars (121 millions en 2000).

NOTE 5 Prêts (suite)**2001 – Durée jusqu'à l'échéance des prêts**

	Taux variable	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux	2001 Total
Prêts hypothécaires résidentiels	6 310 \$	7 363 \$	13 250 \$	39 098 \$	1 244 \$	179 \$	67 444 \$
Prêts aux particuliers	17 239	8 893	2 360	3 585	109	325	32 511
Prêts sur cartes de crédit	–	3 543	–	–	–	740	4 283
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations de banque	15 237	33 794	10 189	12 460	3 221	1 961	76 862
Total des prêts	38 786 \$	53 593 \$	25 799 \$	55 143 \$	4 574 \$	3 205 \$	181 100
Provision cumulative pour pertes sur prêts							(2 278)
Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts							178 822 \$

Prêts à intérêts non comptabilisés

	2001	2000
Prêts hypothécaires résidentiels	179 \$	199 \$
Prêts aux particuliers	325	247
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations de banque	372	301
	876	747
Prêts individuels douteux – prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations de banque	1 589	931
	2 465 \$	1 678 \$
Provision cumulative pour prêts douteux	615 \$	439 \$
Solde moyen des prêts douteux (1)	1 190 \$	941 \$

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 1999, le solde moyen des prêts douteux s'est établi à 1 220 millions de dollars.

Provision cumulative pour pertes sur prêts

	2001	2000	1999
Provision cumulative pour pertes sur créances au début (1)	1 975 \$	1 900 \$	2 066 \$
Radiations	(1 125)	(839)	(1 072)
Recouvrements	185	162	114
Radiations nettes	(940)	(677)	(958)
Provision pour pertes sur créances	1 119	691	760
Acquisition de Centura Banks, Inc.	157	–	–
Autres	81	61	32
Provision cumulative pour pertes sur créances à la fin	2 392	1 975	1 900
Provision cumulative pour engagements hors bilan et autres (2)	(109)	(98)	–
Provision cumulative pour titres exonérés d'impôt	(5)	(6)	(16)
Provision cumulative pour pertes sur prêts à la fin	2 278 \$	1 871 \$	1 884 \$

(1) Comprend une provision cumulative liée aux titres exonérés d'impôt.

(2) Depuis l'exercice 2000, la provision cumulative pour engagements hors bilan et autres fait l'objet d'une présentation distincte et est reclassée au poste Autres passifs. Auparavant, le montant était inclus dans la provision cumulative pour pertes sur prêts.

NOTE 6 Titrisations

Au cours de l'exercice, la Banque a vendu à une fiducie un droit en copropriété dans des prêts sur cartes de crédit, pour un produit en espèces de 1 milliard de dollars; en outre, la Banque a conservé les droits relatifs à des intérêts excédentaires de 10 millions gagnés sur les prêts sur cartes de crédit. Le produit tient compte de la prise en charge d'un passif de gestion de 3 millions de dollars par la Banque et du gain avant impôts de 7 millions sur la vente qui été constaté au poste Revenus tirés de la titrisation.

Également au cours de l'exercice, la Banque a titrisé des prêts hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement de 800 millions de dollars par la création de titres hypothécaires. La Banque a initialement vendu pour

723 millions de dollars de tels titres hypothécaires. Les titres hypothécaires créés et non vendus demeurent inscrits au bilan consolidé, au poste Titres destinés à la vente. La Banque a reçu un produit en espèces net de 720 millions de dollars et a conservé les droits relatifs aux intérêts excédentaires de 25 millions gagnés sur les prêts hypothécaires. Un gain avant impôts de 22 millions de dollars sur la vente (après déduction des frais liés à l'opération) a été constaté au poste Revenus tirés de la titrisation.

Pour les opérations finalisées au cours de l'exercice, les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des prêts cédés et des droits conservés à la date de titrisation s'établissaient comme suit :

Hypothèses clés (1)

	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Taux de remboursement	40,17 %	12,00 %
Marge excédentaire (déduction faite des pertes sur créances)	6,57	1,02
Pertes sur créances prévues	1,68	-
Taux d'actualisation	12,50	5,41
Gestion	2,00	0,25

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, qui est présenté sur une base mensuelle.

Les pertes sur créances réelles liées à la tranche titrisée du portefeuille de cartes de crédit de la Banque demeurent compatibles avec l'hypothèse du tableau ci-dessus. Les pertes sur créances réelles liées à la tranche titrisée du portefeuille de cartes de crédit de la Banque, déduction faite des recouvrements, se sont établies à 25 millions de dollars en 2001. Au 31 octobre 2001, 97 % du portefeuille de cartes de crédit était courant (c'est-à-dire en souffrance depuis moins de 31 jours).

Le 31 octobre 2001, la Banque avait des droits conservés relatifs à des prêts sur cartes de crédit titrisés de 2,1 milliards de dollars (1,1 milliard au 31 octobre 2000) et à des titres hypothécaires et titres créés par la Banque de 1,4 milliard (1,0 milliard au 31 octobre 2000). Au 31 octobre 2001, les hypothèses clés utilisées et le degré de sensibilité de la juste valeur actuelle de ces droits conservés advenant un changement défavorable de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés s'établissaient comme suit :

Sensibilité des hypothèses clés advenant un changement défavorable (1)

	Hypothèses		Incidence sur la juste valeur	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Taux de remboursement	38,28 %	7,73 %		
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	42,11	8,50	(1,2)\$	(0,5)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	45,94	9,27	(2,4)	(1,0)
Marge excédentaire (déduction faite des pertes sur créances)	6,02	1,11		
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	5,42	1,00	(2,0)	(3,3)
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	4,82	0,89	(3,9)	(6,6)
Pertes sur créances prévues	1,68	-		
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	1,85	-	(0,6)	-
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	2,02	-	(1,2)	-
Taux d'actualisation	12,50	4,65		
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	13,75	5,12	(0,1)	(0,2)
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	15,00	5,58	(0,1)	(0,4)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, qui est présenté sur une base mensuelle.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. Comme l'indiquent les chiffres du tableau, l'incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée, la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire. Également, dans le tableau ci-dessus, l'incidence de la variation d'une

hypothèse individuelle sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné pourrait entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Le tableau ci-dessous présente certains flux de trésorerie provenant de fiducies de titrisation en 2001 :

Flux de trésorerie provenant de titrisations

	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Produit tiré de nouvelles titrisations	1 000 \$	720 \$
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	6 972	13
Flux de trésorerie découlant des droits conservés dans le cadre de titrisations	60	10

NOTE 7 Locaux et matériel

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	123 \$	– \$	123 \$	93 \$
Bâtiments	697	283	414	251
Matériel informatique et logiciels	1 542	1 105	437	409
Mobilier, agencements et autre matériel	858	545	313	201
Améliorations locatives	832	521	311	262
	4 052 \$	2 454 \$	1 598 \$	1 216 \$

NOTE 8 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures

subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du surintendant des institutions financières Canada.

Echéance	Date de rachat la plus rapprochée	Taux	Libellées en devises	2001	2000
31 janvier 2001		11,75 %		– \$	27 \$
15 août 2001		10,75 %		–	15
11 janvier 2002	11 janvier 2002	11,00 %		41	41
1 ^{er} mars 2002	1 ^{er} mars 2002	10,50 %		60	60
29 juillet 2005	(1)	(1)	Remboursables par anticipation (2) 350 \$ US	–	533
3 septembre 2007	3 septembre 2002	5,40 % (3)	Remboursables par anticipation (4)	400	400
3 septembre 2008	3 septembre 2003	5,45 % (5)	Remboursables par anticipation (4)	100	100
12 avril 2009	12 avril 2004	5,40 % (6)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
11 juin 2009	11 juin 2004	5,10 % (7)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
7 juillet 2009	7 juillet 2004	6,05 % (8)	Remboursables par anticipation (4)	175	175
12 octobre 2009	12 octobre 2004	6,00 % (9)	Remboursables par anticipation (4)	150	150
15 août 2010	15 août 2005	6,40 % (10)	Remboursables par anticipation (4)	700	700
13 février 2011	13 février 2006	5,50 % (11)	Remboursables par anticipation (12)	125	–
26 avril 2011	26 avril 2006	8,20 % (13)	Remboursables par anticipation (14)	100	100
12 septembre 2011	12 septembre 2006	6,50 % (15)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
24 octobre 2011	24 octobre 2006	6,75 % (16)	Remboursables par anticipation (2) 300 \$ US	476	457
4 juin 2012	4 juin 2007	6,75 % (17)	Remboursables par anticipation (4)	500	500
22 janvier 2013	22 janvier 2008	6,10 % (18)	Remboursables par anticipation (19)	500	–
14 novembre 2014	14 novembre 2014	10,00 %		200	200
25 janvier 2015	25 janvier 2010	7,10 % (20)	Remboursables par anticipation (4)	500	500
12 avril 2016	12 avril 2011	6,30 % (21)		400	–
8 juin 2023	8 juin 2023	9,30 %		110	110
1 ^{er} octobre 2083	(22)	(23)	Remboursables par anticipation (24)	250	250
6 juin 2085	(22)	(25)	Remboursables par anticipation (2) 300 \$ US	477	457
				6 314	5 825
Ajustement au titre de la juste valeur (26)				348	–
				6 662 \$	5 825 \$

(1) Portent intérêt au taux LIBOR mensuel en dollars US majoré de 0,0625 %. Rachetées le 31 mai 2001.

(2) Remboursables par anticipation au montant du capital.

(3) Portent intérêt au taux de 5,40 % jusqu'au 3 septembre 2002 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(4) Remboursables par anticipation selon le plus élevé des deux montants suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 5 points de base, ou ii) le montant du capital.

(5) Portent intérêt au taux de 5,45 % jusqu'au 3 septembre 2003 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(6) Portent intérêt au taux de 5,40 % jusqu'au 12 avril 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(7) Portent intérêt au taux de 5,10 % jusqu'au 11 juin 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(8) Portent intérêt au taux de 6,05 % jusqu'au 7 juillet 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(9) Portent intérêt au taux de 6,00 % jusqu'au 12 octobre 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(10) Portent intérêt au taux de 6,40 % jusqu'au 15 août 2005 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(11) Portent intérêt au taux de 5,50 % jusqu'au 13 février 2006 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(12) Remboursables par anticipation selon le plus élevé des deux montants suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 8 points de base, ou ii) le montant du capital.

(13) Portent intérêt au taux de 8,20 % jusqu'au 26 avril 2006 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(14) Remboursables par anticipation selon le plus élevé des deux montants suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 10 points de base, ou ii) le montant du capital.

(15) Portent intérêt au taux de 6,50 % jusqu'au 12 septembre 2006 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(16) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'au 24 octobre 2006 et, par la suite, au taux LIBOR semestriel en dollars US majoré de 1,00 %.

(17) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'au 4 juin 2007 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(18) Portent intérêt au taux de 6,10 % jusqu'au 22 janvier 2008 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(19) Remboursables par anticipation selon le plus élevé des deux montants suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada, ou ii) le montant du capital.

(20) Portent intérêt au taux de 7,10 % jusqu'au 25 janvier 2010 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(21) Portent intérêt au taux de 6,30 % jusqu'au 12 avril 2011 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(22) Rachetables au gré de la Banque à toute date de paiement des intérêts.

(23) Portent intérêt au taux des acceptations de banque de 30 jours, majoré de 0,40 %.

(24) Remboursables par anticipation à un montant n'excédant pas 100,5 % du montant du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date du rachat.

(25) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars US majoré de 0,25 %. En cas de réduction du dividende annuel déclaré par la Banque sur ses actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires.

(26) L'ajustement au titre de la juste valeur reflète le changement apporté à la valeur comptable des débentures subordonnées faisant l'objet d'une couverture, par suite de l'adoption de la norme FAS 133. Les débentures subordonnées faisant l'objet d'une couverture spécifique viennent à échéance entre le 24 octobre 2011 et le 12 avril 2016.

Tableau des remboursements

L'ensemble des échéances des débetures, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

2002	101 \$
2003	-
2004	-
2005	-
2006	-
2007 à 2011	3 328
Par la suite	3 233
	6 662 \$

Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, le 8 novembre 2001, la Banque a émis des débetures subordonnées d'un montant de 400 millions de dollars US. Les débetures subordonnées portent intérêt au taux LIBOR trimestriel en dollars US majoré de 0,50 % jusqu'au 8 novembre 2006 et, par la suite, au taux LIBOR trimestriel en dollars US majoré de 1,50 %.

NOTE 9 Capital-actions**Capital-actions autorisé**

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rangs pouvant être émises ne peut excéder 10 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Capital-actions émis et en circulation

	2001			2000			1999		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série E	1 500	149 \$	5,16 \$	1 500	149 \$	5,38 \$	1 500	149 \$	4,69 \$
À dividende non cumulatif, série H (1)	-	-	1,69	12 000	295	2,25	12 000	295	2,25
En dollars US, à dividende non cumulatif, série I (1)	8 000	315	1,91 US	8 000	301	1,91 US	8 000	291	1,91 US
À dividende non cumulatif, série J	12 000	294	1,78	12 000	294	1,78	12 000	294	1,78
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K	10 000	392	1,58 US	10 000	376	1,58 US	10 000	363	1,58 US
À dividende non cumulatif, série N	12 000	293	1,18	12 000	293	1,18	12 000	293	1,18
À dividende non cumulatif, série O	6 000	145	1,38	6 000	145	1,38	6 000	145	0,58
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	4 000	155	1,44 US	4 000	148	1,44 US	4 000	143	0,61 US
À dividende non cumulatif, série S	10 000	247	0,65	-	-	-	-	-	-
		1 990 \$			2 001 \$			1 973 \$	
Actions ordinaires									
Solde au début	602 398	3 074 \$		617 768	3 063 \$		617 581	2 923 \$	
Émises	12 305	576		-	-		-	-	
Émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions	2 819	81		2 700	59		953	17	
Émises lors de l'acquisition de Centura Banks, Inc.	67 413	3 317		-	-		-	-	
Options octroyées lors de l'acquisition de Dain Rauscher Corporation	-	33		-	-		-	-	
Émises lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée (2)	13	2		1 667	50		9 580	170	
Émises lors de l'acquisition de RBC Dominion valeurs mobilières Limitée (3)	-	-		-	-		140	5	
Frais d'émission, déduction faite des impôts s'y rapportant	-	(12)		-	-		-	-	
Achetées aux fins d'annulation (4)	(10 927)	(112)		(19 737)	(98)		(10 486)	(52)	
Solde à la fin	674 021	6 959 \$	1,38 \$	602 398	3 074 \$	1,14 \$	617 768	3 063 \$	0,94 \$

- (1) Le 24 août 2001, la Banque a racheté les actions privilégiées de premier rang de **série H**. Le 25 septembre 2001, la Banque a annoncé son intention de racheter les actions privilégiées de premier rang de **série I** le 26 novembre 2001.
- (2) Au cours de l'exercice, la Banque a échangé 36 527 actions de catégorie B (4 701 actions en 2000; 4 606 341 actions en 1999) et 77 956 actions de catégorie C (8 008 712 en 2000; aucune en 1999) émises par sa filiale en propriété exclusive, Royal Bank DS Holding Inc., lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée contre 13 621 actions ordinaires (1 667 334 actions en 2000; 9 579 166 actions en 1999). Le 9 novembre 2001, le reste des actions de catégorie C a été échangé contre 318 154 actions ordinaires.
- (3) Le 1^{er} novembre 1998, la Banque a acquis la totalité des actions privilégiées participantes en circulation de RBC Dominion valeurs mobilières Limitée contre 140 000 actions ordinaires.
- (4) En vertu d'une offre publique de rachat faite dans le cours normal des activités, en juin 2001 et en mai 1999 (avec modification en février 2000), la Banque a annoncé son intention de racheter jusqu'à 18 000 000 et 18 707 963 actions ordinaires, respectivement, au cours des périodes de 12 mois se terminant le 22 juin 2002 et le 23 juin 2000, respectivement. Les rachats ont été effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire des bourses de Toronto et de Montréal et conformément aux exigences des bourses. La Banque a déterminé le montant et la date des rachats. Les primes versées en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires ont été imputées aux bénéfices non répartis. En 2001, 10 927 200 actions ordinaires ont été rachetées (19 736 880 en 2000; 10 485 800 en 1999) au prix de 509 millions de dollars (660 millions en 2000; 333 millions en 1999), ce qui a réduit de 112 millions de dollars (98 millions en 2000; 52 millions en 1999) le capital-actions ordinaire et de 397 millions de dollars (562 millions en 2000; 281 millions en 1999) les bénéfices non répartis.

NOTE 9 Capital-actions (suite)

Conditions liées aux actions privilégiées

	Dividendes par action (1)	Date de rachat (2)	Prix de rachat (3)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur (5)
Actions privilégiées de premier rang					
À dividende non cumulatif, série E (6)	(6)	2 septembre 2002	100,00 \$	Non convertibles	Non convertibles
En dollars US, à dividende non cumulatif, série I	0,476563 US	24 novembre 2001	25,00 US	24 novembre 2001	24 février 2002
À dividende non cumulatif, série J	0,443750	24 mai 2003	25,00	24 mai 2003	24 novembre 2003
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K	0,393750 US	24 mai 2003	25,00 US	24 mai 2003	24 novembre 2003
À dividende non cumulatif, série N	0,293750	24 août 2003	26,00	24 août 2003	24 août 2008
À dividende non cumulatif, série O	0,343750	24 août 2004	26,00	24 août 2004	Non convertibles
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	0,359375 US	24 août 2004	26,00 US	24 août 2004	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série S	0,38125	24 août 2006	26,00	24 août 2006	Non convertibles

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de premier rang de **série E** sont payables, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 12 de chaque mois. Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de **séries I, J, K, N, O, P et S** sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- (2) Sous réserve du consentement du surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, la Banque peut, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Toutes ces actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées i) en espèces, à un prix égal au prix de rachat indiqué ci-dessus dans le cas des actions privilégiées de premier rang de **séries E, I, J et K**; dans le cas des actions de **série N**, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2003, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2007; dans le cas des actions de **séries O et P**, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2004, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2008; dans le cas des actions de **série S**, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 26 août 2006, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2010 ou ii) en convertissant chaque action devant être rachetée, dans le cas des actions de **séries I, J et K**, en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (3) Sous réserve du consentement du surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, la Banque peut racheter aux fins d'annulation les actions privilégiées de premier rang, à un prix n'excédant pas, dans le cas des actions de **séries E, I, J et K**, le prix de rachat précisé ci-dessus alors en vigueur, plus tous les dividendes déclarés et non versés et, dans le cas des actions de **séries N, O, P et S** au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, la Banque peut, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de **séries N, O, P et S** en actions ordinaires de la Banque. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (5) Sous réserve du droit qu'a la Banque de racheter ses actions ou de trouver d'autres acheteurs, le détenteur peut, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires de la Banque. Les actions de **séries I, J, K et N** peuvent être converties trimestriellement en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (6) En 1997, les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de premier rang de **série E** ont été modifiés. Les détenteurs sont en droit de recevoir, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, un dividende en espèces non cumulatif mensuel qui i) varie en fonction des fluctuations du taux préférentiel de la Banque au Canada et ii) est redressé à la hausse ou à la baisse selon les variations du cours du marché. Le taux du dividende annuel d'un mois donné ne sera jamais inférieur à la somme de 0,25 % plus 55 % du taux préférentiel moyen ni supérieur à la somme de 0,25 % plus 75 % du taux préférentiel moyen.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi* ») interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, la Banque contrevient, ou contreviendra, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la *Loi*. En outre, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur ses actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou du moins réservés aux fins du versement.

La Banque a convenu que s'il advenait que Fiducie de capital RBC (une société de fiducie à capital fixe filiale de la Banque) ne soit pas en mesure de verser les distributions requises sur ses titres de fiducie, elle ne verserait aucun dividende de quelque nature que ce soit sur ses actions privilégiées et ordinaires.

Actuellement, aucune des restrictions énoncées ci-dessus ne limite le versement de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires.

Capital réglementaire

La Banque est assujettie à des exigences en matière de capital réglementaire établies par le surintendant des institutions financières Canada (BSIF), exigences qui comprennent l'utilisation des PCGR du Canada. Les ratios de capital ajustés en fonction des risques et le ratio actif/capitaux propres sont deux mesures de la solidité du capital établies par le BSIF en fonction des normes de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Le BSIF requiert des banques canadiennes qu'elles maintiennent des ratios minimaux du capital de première catégorie et du capital total de 4 % et de 8 %, respectivement. Cependant, le BSIF a également établi de façon formelle les ratios fondés sur le risque que doivent viser les institutions de dépôt au Canada. Ces cibles sont un ratio du capital de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du capital total d'au moins 10 %. Au 31 octobre 2001, la Banque avait des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 8,7 % et de 11,8 \$ respectivement (8,6 % et de 12,0 % en 2000).

Pour ce qui est de l'évaluation du ratio actif/capitaux propres, le BSIF précise que l'actif total de la Banque, y compris certains instruments financiers hors bilan, ne peut excéder 23 fois le capital total. Au 31 octobre 2001, le ratio actif/capitaux propres de la Banque était de 17,2 fois (15,3 fois en 2000).

Au 31 octobre 2001, selon les PCGR des États-Unis et les lignes directrices fournies par le Board of Governors of the Federal Reserve System des États-Unis, la Banque avait des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 8,1 % et de 11,2 %, respectivement (7,8 % et de 11,3 % en 2000). Selon les mêmes normes et directives, la Banque avait un ratio de levier de 4,1 % au 31 octobre 2001 (4,2 % en 2000).

Au cours de l'exercice, la Banque a émis des titres de fiducie RBC TruCS, un type innovateur de capital de première catégorie, conformément aux lignes directrices en vigueur au Canada aussi bien qu'aux États-Unis, pour un montant de 750 millions de dollars (650 millions en 2000); ces titres sont inscrits dans le bilan consolidé au poste Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales.

Autres faits

Le 27 octobre 2000, la Banque a signé une convention de cinq ans avec un réassureur dont la cote est AAA, stipulant que celui-ci doit acheter, pour un montant pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars, des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif au cours du marché établi le 27 octobre 2000 dans l'éventualité où la provision cumulative générale (attribuée et non attribuée) pour pertes sur créances devait descendre sous un certain niveau. Si ces actions avaient été émises, elles auraient été admissibles à titre de capital de première catégorie.

Événement postérieur à la date du bilan

Le 25 septembre 2001, la Banque a annoncé son intention de racheter les actions privilégiées de premier rang de série I le 26 novembre 2001.

NOTE 10	Impôts sur les bénéfices		
	2001	2000	1999
Charge d'impôts présentée dans les résultats			
De l'exercice			
Au Canada – Fédéral	845 \$	799 \$	580 \$
Provinciaux	360	349	234
À l'étranger	103	258	176
	1 308	1 406	990
Reportés			
Au Canada – Fédéral	23	38	(3)
Provinciaux	4	9	(3)
À l'étranger	15	(41)	(10)
	42	6	(16)
	1 350	1 412	974
Charge (économie) d'impôts présentée dans les capitaux propres			
Gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente, déduction faite des opérations de couverture	221	20	(105)
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(487)	(37)	213
Gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(173)	-	-
Obligation additionnelle au titre des charges de retraite	(12)	-	-
	(451)	(17)	108
Total de la charge d'impôts	899 \$	1 395 \$	1 082 \$

Impôts reportés (écarts temporaires)

	2001	2000	1999
Actifs d'impôts reportés (1)			
Provision cumulative pour pertes sur créances	582 \$	514 \$	509 \$
Montant lié à la rémunération reportée	190	78	19
Montant lié aux régimes de retraite	105	44	3
Reports prospectifs de pertes fiscales	84	72	19
Locaux et matériel	-	83	-
Produits reportés	61	152	142
Autres	399	223	335
	1 421	1 166	1 027
Passifs d'impôts reportés			
Locaux et matériel	(91)	-	(29)
Charges reportées	(149)	(86)	(30)
Autres	(134)	(77)	(171)
	(374)	(163)	(230)
Actifs d'impôts reportés, montant net	1 047 \$	1 003 \$	797 \$

(1) La Banque a déterminé qu'il est plus probable qu'improbable que le montant des actifs d'impôts reportés sera réalisé grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	2001		2000		1999	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 615 \$	41,5 %	1 558 \$	42,8 %	1 163 \$	43,0 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moins élevé applicable aux filiales	(253)	(6,5)	(303)	(8,3)	(199)	(7,1)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(7)	(0,2)	(7)	(0,2)	(10)	(0,4)
Autres	(5)	(0,1)	164	4,5	20	0,5
Charge d'impôts/taux d'imposition effectif	1 350 \$	34,7 %	1 412 \$	38,8 %	974 \$	36,0 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme la direction de la Banque ne prévoit pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non répartis, aucun passif d'impôts reportés n'a été comptabilisé à leur égard.

Selon les estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non répartis accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 772 millions de dollars au 31 octobre 2001 (737 millions en 2000; 729 millions en 1999).

NOTE 11 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées prévus par la loi qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite aux employés admissibles. Les cotisations sont passées en charges lorsqu'elles sont effectuées.

Les tableaux qui suivent présentent des données relatives aux régimes d'avantages de la Banque, incluant les montants constatés au bilan consolidé ainsi que les composantes du coût net des prestations de l'exercice.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (1)	
	2001	2000	2001	2000
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes (2)				
Juste valeur de l'actif des régimes au début	4 519 \$	4 135 \$	67 \$	68 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	123	326	7	3
Cotisations de la Banque	20	13	1	-
Cotisations des participants	24	18	-	-
Prestations versées	(251)	(197)	(2)	(4)
Gain (perte) actuariel	(599)	266	-	-
Liquidations de régimes	-	-	(72)	-
Acquisitions d'entreprises	63	-	-	-
Variation des taux de change	6	(12)	-	-
Transferts (à) d'autres régimes	144	(11)	-	-
Autres	-	(19)	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin	4 049 \$	4 519 \$	1 \$	67 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début	3 710 \$	3 471 \$	609 \$	574 \$
Coût des services rendus	104	98	64	17
Intérêts débiteurs	268	254	49	42
Cotisations des participants	18	18	-	-
Gains (pertes) actuariels	55	70	19	(7)
Prestations versées	(251)	(197)	(22)	(17)
Transferts à d'autres régimes	-	(4)	-	-
Modifications et compressions de régimes	31	15	-	-
Liquidations de régimes	-	-	(72)	-
Acquisitions d'entreprises	117	-	35	-
Variation des taux de change	(9)	(15)	-	-
Variation des hypothèses	1	-	11	-
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	4 044 \$	3 710 \$	693 \$	609 \$
Capitalisation				
Capitalisation excédentaire (déficitaire) à la fin	5 \$	809 \$	(692)\$	(542)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée (gain)	32	(756)	42	31
Obligation non comptabilisée à la date de transition	(24)	(1)	207	226
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	205	258	10	-
Autres	(48)	(94)	1	-
Charge de retraite payée d'avance (cumulée)	170 \$	216 \$	(432)\$	(285)\$
Hypothèses moyennes pondérées au 31 octobre				
Taux d'actualisation	7,00 %	7,25 %	7,25 %	7,25 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	7,0 %	7,0 %	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,4 %	4,4 %	4,4 %	4,4 %

Coût des prestations de retraite (3)

	2001	2000	1999
Coût des services rendus	104 \$	98 \$	120 \$
Intérêts débiteurs	268	254	238
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(306)	(291)	(274)
Amortissement de l'actif de transition	(2)	(2)	-
Amortissement du coût des services passés	17	22	(3)
Amortissement de l'excédent net	-	-	(1)
Perte actuarielle nette comptabilisée (gain)	(45)	(41)	13
Variation de la provision cumulative pour moins-value	(14)	19	(10)
Coût des régimes à prestations déterminées	22	59	83
Coût des régimes à cotisations déterminées	30	6	6
Coût des prestations de retraite	52 \$	65 \$	89 \$

Coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite (1)

	2001	2000	1999
Coût des services rendus	64 \$	17 \$	20 \$
Intérêts débiteurs	49	42	40
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(1)	(3)	(3)
Amortissement de l'ajustement de transition	17	17	17
Perte actuarielle nette comptabilisée	-	-	1
Autres	2	-	-
Coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	131 \$	73 \$	75 \$

(1) Comprend les avantages postérieurs au départ à la retraite liés à l'assurance-maladie, à l'assurance-soins dentaires et à l'assurance-vie. Les taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé pris pour hypothèses à l'égard du prochain exercice étaient de 7,25 % pour les soins médicaux et de 4,75 % pour les soins dentaires; le taux tendanciel final était de 4,5 %. Ces taux servent à évaluer le coût prévu des prestations de retraite visées par les régimes de soins médicaux et d'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite. Une hausse de un point de pourcentage des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé pris pour hypothèses aurait fait augmenter le coût des services rendus et les intérêts débiteurs de 18 millions de dollars et l'obligation, de 85 millions. Une baisse de un point de pourcentage des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé pris pour hypothèses aurait fait diminuer le coût des services rendus et les intérêts débiteurs de 13 millions de dollars et l'obligation, de 67 millions.

(2) L'actif des régimes comprend les actions ordinaires de la Banque ayant une juste valeur de 43 millions de dollars (38 millions en 2000).

(3) Le coût des prestations de retraite a été établi au moyen d'un taux d'actualisation présumé de 7,0 % (7,25 % en 2000; 6,5 % en 1999).

NOTE 12 Rémunération à base d'actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à certains de ses employés clés et de ses administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires à des prix qui ne doivent pas être inférieurs à ceux du marché immédiatement avant la date de l'octroi. Les options sont acquises sur une période de quatre ans par les employés et immédiatement par les administrateurs, et peuvent être levées pour des périodes n'excédant pas dix ans.

Pour toutes les options octroyées avant 2000, la Banque ne constate aucune charge au titre de la rémunération puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'est pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Depuis 2000, le régime d'options d'achat d'actions a été modifié de façon à inclure des droits à la plus-value des actions. Le régime modifié donne droit à un participant de choisir soit de lever l'option, soit d'exercer le droit à la plus-value des actions correspondant. Les droits à la plus-value des actions peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice et le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice. Jusqu'à 100 % des options acquises peuvent être levées à titre de droits à la plus-value des actions. La Banque prévoit que les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions et, par conséquent, comptabilise ce régime en fonction des modalités des droits à la plus-value des actions plutôt que de celles des options. La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001 relativement à ce régime s'est établie à 23 millions de dollars (52 millions en 2000).

Options d'achat d'actions

	2001		2000		1999	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	25 880	33,61 \$	20 966	32,42 \$	15 422	28,66 \$
Options octroyées	7 949	44,46	8 286	33,09	6 828	39,01
Levées ou exercés – Actions ordinaires	(2 819)	28,77	(2 700)	22,05	(953)	17,83
– Droits à la plus-value des actions	(259)	33,55	–	–	–	–
Options annulées	(593)	37,82	(672)	36,10	(331)	35,50
En cours à la fin	30 158	36,84 \$	25 880	33,61 \$	20 966	32,42 \$
Options pouvant être levées à la fin	12 895	32,62 \$	8 881	30,29 \$	5 988	25,29 \$
Options pouvant être octroyées	20 289		25 849		8 463	

Prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 14,46 \$ à 15,68 \$	1 392	15,59 \$	4,9	1 392	15,59 \$
De 24,80 \$ à 28,25 \$	3 959	25,93	7,5	3 200	25,40
De 30,00 \$ à 39,64 \$	18 845	36,81	8,1	8 213	38,18
De 43,59 \$ à 50,72 \$	5 962	49,17	10,0	90	46,49
Total	30 158	36,84 \$	8,3	12 895	32,62 \$

Bénéfice net et bénéfice par action pro forma

La norme FAS 123, *Accounting for Stock-Based Compensation*, permet de comptabiliser les frais au titre du régime d'options d'achat d'actions soit selon la méthode de la juste valeur, soit selon la méthode de la valeur intrinsèque, à condition que l'entité présente l'incidence pro forma de l'adoption de la méthode de la juste valeur sur son bénéfice net et sur son bénéfice par action.

La Banque a décidé de présenter l'information pro forma requise comme si elle avait adopté la méthode d'évaluation fondée sur la juste valeur pour les options en cours en 2001, en 2000 et en 1999, comme suit :

	Tel que déclaré			Données pro forma (1)		
	2001	2000	1999	2001	2000	1999
Bénéfice net	2 435 \$	2 208 \$	1 725 \$	2 415 \$	2 185 \$	1 699 \$
Bénéfice par action	3,58	3,42	2,50	3,56	3,38	2,46
Bénéfice par action dilué	3,55	3,40	2,48	3,53	3,36	2,44

(1) Selon la méthode d'évaluation fondée sur la juste valeur, la charge au titre de la rémunération est constatée sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions connexes. Par conséquent, les données pro forma obtenues au moyen de cette méthode ne sont peut-être pas représentatives des résultats futurs.

Pour établir les données pro forma présentées ci-dessus, la juste valeur des options octroyées a été estimée à la date de l'octroi au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options fondé sur les hypothèses suivantes :
 i) un taux d'intérêt hors risque de 5,86 % (6,04 % en 2000; 5,10 % en 1999),
 ii) une durée de vie prévue de dix ans pour les options, iii) une volatilité

prévue de 24 % (22 % en 2000; 23 % en 1999) et iv) des dividendes prévus de 2,67 % (2,60 % en 2000; 2,80 % en 1999). La juste valeur de chacune des options octroyées était de 14,78 \$ (10,26 \$ en 2000; 10,93 \$ en 1999).

NOTE 12 Rémunération à base d'actions (suite)**Régimes d'actionnariat des employés**

La Banque offre à ses employés un régime d'épargne et d'actionnariat des employés de la Royale (REAER) en vertu duquel elle verse, sous forme d'actions ordinaires, 50 % du montant versé par un employé jusqu'à concurrence de 3 % du salaire de cet employé. En vertu du REAER, la Banque a versé 39 millions de dollars (39 millions en 2000; 40 millions en 1999) pour l'acquisition d'actions ordinaires. Au 31 octobre 2001, un total de 15 329 595 actions ordinaires étaient détenues en vertu du REAER.

La Banque offre un régime d'actions subalternes à certains employés. En vertu de ce régime, des actions ordinaires sont achetées au nom des employés. Ces actions ordinaires sont détenues en fiducie et dévolues sur une période de deux à trois ans. Au 31 octobre 2001, la valeur des actions subalternes s'établissait à 2 millions de dollars.

Régimes d'achat d'actions différé

La Banque offre un régime d'achat d'actions différé aux dirigeants ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa prime de rendement annuelle sous forme d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. En guise de dividendes, les actions différées génèrent, au taux des dividendes sur les actions ordinaires, des actions additionnelles à dividende différé. Les hauts dirigeants et les administrateurs ne peuvent convertir ces actions avant de quitter la Banque ou de prendre leur retraite. La valeur des actions différées, une fois converties en espèces, équivaudra à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2001, la valeur des actions différées s'établissait à 52 millions de dollars (26 millions en 2000; 20 millions en 1999). La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001 relativement à ce régime s'est établie à 8 millions de dollars.

Un régime de primes différées est offert à certains employés clés de RBC Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui des actions ordinaires. L'employé

touche la prime en trois montants égaux versés à la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur marchande des actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2001, la valeur du régime de primes différées s'établissait à 128 millions de dollars (89 millions en 2000; 26 millions en 1999). La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001 relativement à ce régime à été réduite de 5 millions de dollars.

La Banque offre des régimes d'achat d'actions différé à certains employés clés de RBC Investissements. En vertu de ces régimes, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacune de ces personnes est reçu sous forme d'actions différées. Ces actions sont détenues en fiducie et dévolues sur une période de trois ans. Au 31 octobre 2001, la valeur des actions différées s'établissait à 14 millions de dollars.

Régime de stabilité du personnel – RBC Dain Rauscher

Dans le cadre de l'acquisition de Dain Rauscher, la Banque a offert à certains employés clés de cette société des primes de maintien en fonction totalisant 318 millions de dollars et devant être versées uniformément sur une période de service prévue de trois à quatre ans. Les paiements devant être versés aux participants du régime sont indexés à la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'acquisition. La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001 relativement à ce régime s'est établie à 143 millions de dollars.

Autre régime

La Banque offre un régime de rémunération à moyen terme à certains de ses hauts dirigeants. En vertu de ce régime, des actions sont attribuées uniformément sur une période de trois ans aux participants au régime. Les paiements effectués en vertu du régime seront versés chaque année en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'acquisition. Au 31 octobre 2001, la valeur des actions s'établissait à 21 millions de dollars. La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001 relativement à ce régime s'est établie à 8 millions de dollars.

NOTE 13 Frais de restructuration

Au cours de l'exercice, la Banque a constaté des frais de restructuration de 91 millions de dollars à l'état consolidé des résultats par suite de l'acquisition de Centura Banks, Inc. Il n'y a pas eu de frais de restructuration en 2000.

	Solde au début de l'exercice	Augmentation en 2001	Montant utilisé	Solde à la fin de l'exercice
Ressources humaines	22 \$	22 \$	36 \$	8 \$
Frais d'occupation	21	–	17	4
Matériel	2	42	43	1
Autres frais	4	27	13	18
	49 \$	91 \$	109 \$	31 \$

NOTE 14	Bénéfice par action		
	2001	2000	1999
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net	2 435 \$	2 208 \$	1 725 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(135)	(134)	(157)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 300 \$	2 074 \$	1 568 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	641 516	606 389	626 158
	3,58 \$	3,42 \$	2,50 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 300 \$	2 074 \$	1 568 \$
Incidence des conversions hypothétiques (1)	1	2	2
Bénéfice net ajusté en fonction de la dilution	2 301 \$	2 076 \$	1 570 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	641 516	606 389	626 158
Actions convertibles de catégories B et C (1)	363	736	2 708
Options d'achat d'actions (2)	5 337	2 740	3 439
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution	647 216	609 865	632 305
	3,55 \$	3,40 \$	2,48 \$

- (1) Les actions convertibles comprennent les actions de catégories B et C émises par une filiale en propriété exclusive de la Banque, Royal Bank DS Holding Inc., lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée le 1^{er} novembre 1996. Les actions de catégorie B peuvent être échangées contre des actions ordinaires de la Banque Royale du Canada, tandis que les actions de catégorie C sont échangeables en fonction du cours moyen du marché des actions ordinaires de la Banque pour la période de 20 jours qui précède la date de l'échange. Au cours de l'exercice, la Banque a échangé 36 527 actions de catégorie B (4 701 actions en 2000; 4 606 341 actions en 1999) et 77 956 actions ordinaires de catégorie C (8 008 712 actions en 2000; aucune en 1999) contre 13 621 actions ordinaires (1 667 334 actions en 2000; 9 579 166 actions en 1999).
- (2) L'incidence de la dilution liée aux options d'achat d'actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Cette méthode permet de calculer le nombre supplémentaire d'actions en présumant que les options d'achat d'actions en cours sont i) levées puis ii) diminuées du nombre présumé d'actions qui seraient rachetées au moyen du produit de l'émission et compte tenu du cours moyen du marché des actions ordinaires de la Banque pour l'exercice. Le calcul du bénéfice dilué par action exclut un nombre moyen de 7 862 options d'achat d'actions en cours ayant un prix de levée de 50,72 \$ et un nombre moyen de 1 956 options d'achat d'actions en cours ayant un prix de levée de 49,03 \$ (6 153 507 options ayant un prix de levée de 39,64 \$, 6 589 464 options ayant un prix de levée de 39,01 \$, 2 639 options ayant un prix de levée de 38,22 \$ et 393 options ayant un prix de levée de 43,59 \$ en 2000; 6 355 830 options ayant un prix de levée de 39,64 \$ et 6 237 862 options ayant un prix de levée de 39,01 \$ en 1999), car les prix de levée de ces options excédaient le cours moyen du marché des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 15 Engagements et éventualités

Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit

Le principal objectif de ces engagements est de faire en sorte que le client puisse disposer de fonds au besoin. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Les garanties et les lettres de crédit de soutien, qui constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers, présentent les mêmes risques de crédit que les prêts. Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents émis par la Banque au nom de son client permettant à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, la Banque agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations de banque, de garanties ou de lettres de crédit.

Les montants non engagés représentent le crédit que la Banque peut choisir d'accorder à un emprunteur.

Une facilité d'émission d'effets constitue une entente en vertu de laquelle un emprunteur peut émettre des titres de créance à court terme. Une facilité de prise ferme renouvelable est une facilité d'émission d'effets qui peut être utilisée pour une période déterminée.

Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit

	2001	2000
Garanties et lettres de crédit de soutien	13 391 \$	13 658 \$
Lettres de crédit documentaire	750	456
Prêt de titres	21 377	20 333
Engagements de crédit		
Échéance initiale d'un an ou moins	44 179	38 853
Échéance initiale supérieure à un an	39 960	41 599
Montants non engagés	53 750	59 113
Facilités d'émission d'effets/facilités de prise ferme renouvelables	132	155
	173 539 \$	174 167 \$

NOTE 15 Engagements et éventualités (suite)**Engagements en vertu de baux**

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

Engagements en vertu de baux

2002	385 \$
2003	350
2004	315
2005	268
2006	307
Par la suite	853
Total	2 478 \$

Litiges

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de leurs pratiques ou mesures. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts et s'élèvent contre les dispositions prises par la Banque et ses filiales pour recouvrer des prêts en souffrance et exercer leurs droits quant aux biens donnés en nantissement de ces prêts. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel s'y rapportant ne sera pas important.

Actifs donnés en garantie

Des valeurs mobilières d'une valeur comptable de 46,4 milliards de dollars (27,1 milliards en 2000) ont été données en garantie pour divers types d'opérations de financement, y compris des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et des engagements afférents à des titres vendus à découvert. Les valeurs mobilières détenues données en garantie qui peuvent être vendues ou redonnées en garantie par la contrepartie sont constatées au bilan consolidé aux postes Titres du compte de négociation (3,6 milliards de dollars) et Titres destinés à la vente (2,6 milliards). Le montant de ces valeurs mobilières données en garantie comprend des actifs d'une valeur comptable de 2,6 milliards de dollars (2,4 milliards en 2000) qui ont été déposés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement et auprès de dépositaires, ou pour avoir accès aux facilités des banques centrales situées dans des territoires étrangers.

La juste valeur des garanties pouvant être vendues ou redonnées en garantie acceptées par la Banque totalisait 52,9 milliards de dollars. Ces garanties sont généralement obtenues en vertu de conventions de revente et de conventions d'emprunt de titres. De ces garanties, une tranche de 41,9 milliards de dollars a été vendue ou redonnée en garantie, généralement à titre de garantie relative aux conventions de rachat ou aux ventes à découvert.

NOTE 16 Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises ou aux indices.

Types de produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés décrits ci-après aux fins de négociation et à des fins autres que de négociation.

Les swaps sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux de trésorerie portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée. Dans le cas des swaps de taux d'intérêt, il y a échange de paiements d'intérêt à taux fixe et variable sur un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements d'intérêt à taux fixe ou variable dans une devise contre réception de paiements d'intérêt à taux fixe ou variable dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange d'intérêt et de capital nominal dans deux devises différentes.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés sont des engagements contractuels d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure, à un prix déterminé. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses réglementées.

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit.

Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation

La plupart des opérations liées aux produits dérivés de la Banque résultent de ses activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à transmettre aux autres participants au marché les cours acheteur et vendeur dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le

but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à générer des revenus dans le but de tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits. La Banque n'effectue que très peu d'opérations sur produits dérivés avec effet de levier. Ces opérations sont assorties d'un multiplicateur qui, pour un changement donné dans les prix du marché, pourrait entraîner une modification de la juste valeur de l'opération très différente de celle qui aurait lieu pour un produit dérivé similaire en l'absence de ce multiplicateur.

Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation

La Banque utilise également les produits dérivés pour la gestion de ses propres actifs et passifs, ce qui comprend des opérations de couverture et de placement.

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster son risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Dans la gestion de ses actifs et passifs, la Banque a recours à des options vendues lorsque celles-ci sont liées expressément à une option achetée sous la forme d'un tunnel.

L'objectif global de la Banque en matière de gestion du risque d'intérêt est de réduire au minimum l'incidence d'importantes fluctuations imprévues des résultats et des flux de trésorerie imputables à la volatilité des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent accroître ou diminuer la valeur marchande des actifs et des passifs, ainsi qu'entraîner la variabilité des flux de trésorerie. Dans le cadre d'une couverture de la juste valeur, les gains et les pertes sur les produits dérivés qui se rapportent à ces actifs et à ces passifs compenseront dans une grande mesure les gains et les pertes non réalisés. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les produits dérivés liés aux actifs et aux passifs réduiront la variabilité des flux de trésorerie imputable aux fluctuations des taux d'intérêt.

La Banque peut également utiliser des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines stratégies commerciales lorsque ces opérations ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque la Banque juge qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la volatilité des taux d'intérêt est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Adoption de la norme FAS 133

Le 1^{er} novembre 2000, la Banque a adopté la norme FAS 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*, telle qu'elle est modifiée par la norme FAS 138, et a inscrit un gain de transition cumulatif de 20 millions de dollars au poste Bénéfice net et de 60 millions au poste Autres éléments du résultat global. L'ajustement au bénéfice net comprenait un montant de 10 millions de dollars au titre de la tranche inefficace de la couverture de la juste valeur, ainsi qu'un montant de 10 millions au titre de la juste valeur des produits dérivés qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. L'ajustement de 60 millions de dollars aux autres éléments du résultat global comprenait un montant de 57 millions au titre de la juste valeur de l'ensemble des produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie, un montant de 4 millions attribuable aux titres auparavant inclus dans les titres détenus jusqu'à l'échéance et reclassés dans les titres destinés à la vente, ainsi qu'une perte de 1 million au titre des produits dérivés désignés comme couverture de l'investissement net libellé en devises. Du montant de 57 millions de dollars inscrit aux autres éléments du résultat global au titre de la couverture des flux de trésorerie, un gain net de 24 millions a été reclassé au bénéfice net au cours de l'exercice 2001.

Couverture de la juste valeur

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001, la tranche inefficace constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt totalisait une perte nette non réalisée de 11 millions de dollars, exclusion faite du gain de transition constaté à l'adoption de la norme FAS 133. Pour chaque produit dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture de la juste valeur.

La Banque n'a couvert aucun engagement ferme au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2001.

Couverture des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001, une perte nette non réalisée de 250 millions de dollars, exclusion faite du gain de transition constaté à l'adoption de la norme FAS 133, a été inscrite à la rubrique Autres éléments du résultat global, au titre de la tranche efficace de la variation de la juste valeur des produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie. Les montants constatés à la rubrique Autres éléments du résultat global sont reclassés au bénéfice net des périodes au cours desquelles le bénéfice net a subi l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. Du montant de 250 millions de dollars constaté à la rubrique Autres éléments du résultat global, une perte nette de 24 millions a été reclassée au bénéfice net au cours de l'exercice. Une perte nette reportée de 81 millions de dollars incluse dans la rubrique Autres éléments du résultat global au 31 octobre 2001 devrait être reclassée au bénéfice net au cours des 12 prochains mois.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001, un gain net non réalisé de 20 millions de dollars a été inscrit à la rubrique Revenus autres que d'intérêt au titre de la tranche inefficace de la couverture des flux de trésorerie. Pour chaque produit dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2001, la Banque n'a couvert aucune opération prévue.

Produits dérivés – capitaux nominaux et coût de remplacement brut

Les tableaux de la page suivante indiquent les capitaux nominaux et le coût de remplacement positif brut des produits dérivés de la Banque. Les capitaux nominaux, qui sont présentés hors bilan, servent de point de référence pour le calcul des paiements et sont une mesure courante du volume des affaires. Le coût de remplacement brut des produits dérivés représente la valeur de remplacement actuelle totale de tous les contrats en cours en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur du marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour la Banque. Cette valeur du marché est appelée coût de remplacement puisqu'elle représente ce qu'il en coûterait à la Banque pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur advenant un manquement.

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés est défini comme la somme du coût de remplacement et d'une majoration qui correspond à un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. Cette majoration est déterminée par des modèles statistiques qui projettent la volatilité prévue de la variable sous-jacente au produit dérivé, qu'il s'agisse du taux d'intérêt, du taux de change, du cours des actions ou du cours des marchandises. Le coût de remplacement et le montant de la majoration sont réévalués constamment au cours de la durée de chaque opération afin de s'assurer que l'on utilise des évaluations du risque de crédit appropriées.

La compensation est une technique utilisée par la Banque qui peut réduire son risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes de la clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, la Banque a le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur du marché courante, puis de faire la somme des valeurs du marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant net à payer soit par la contrepartie, soit par la Banque. Dans la compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre des paires d'unités déterminées de la Banque et d'une contrepartie font l'objet d'une compensation, qui génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par l'unité de la Banque, soit par celle de la contrepartie. La Banque insiste beaucoup auprès des contreparties pour qu'elles concluent des accords généraux de compensation. Cependant, la mesure du risque de crédit de la Banque découlant d'opérations sur les produits dérivés n'est pas réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, à moins qu'une analyse juridique appropriée ne vienne appuyer le caractère exécutoire de cette compensation, cette analyse étant documentée dans la politique de la Banque.

Toujours dans le but de gérer le risque de crédit découlant des produits dérivés, la Banque conclut des accords renfermant des clauses d'évaluation à la valeur du marché maximale avec certaines contreparties. En vertu de ces clauses, la Banque a le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur du marché courante de sa position avec la Banque relativement aux produits dérivés. L'utilisation de garanties ne représente pas actuellement une technique d'atténuation du risque de crédit importante pour la Banque dans la gestion du risque de crédit lié aux produits dérivés.

NOTE 16 Produits dérivés (suite)

La Banque gère le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles qu'elle applique aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. La Banque utilise un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous

les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Le tableau présenté ci-dessous indique le coût de remplacement, à la fois avant et après la compensation, des produits dérivés de la Banque selon l'évaluation du risque et le type de contrepartie. En 2001 et en 2000, les pertes sur créances réelles de la Banque découlant d'opérations sur les produits dérivés et le niveau des contrats douteux étaient négligeables.

Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie (1)

Au 31 octobre 2001	Cote d'évaluation des risques (2)					Type de contrepartie (3)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou inférieur	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut (4)	15 558 \$	9 981 \$	2 541 \$	701 \$	28 781 \$	18 770 \$	1 892 \$	8 119 \$	28 781 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(11 975)	(5 659)	(1 026)	(172)	(18 832)	(15 118)	–	(3 714)	(18 832)
Coût de remplacement (après les accords de compensation)	3 583 \$	4 322 \$	1 515 \$	529 \$	9 949 \$	3 652 \$	1 892 \$	4 405 \$	9 949 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2000	4 275 \$	4 110 \$	1 346 \$	334 \$	10 065 \$	4 029 \$	1 846 \$	4 190 \$	10 065 \$

- (1) Depuis le 1^{er} novembre 2000, les produits dérivés intégrés dans des instruments financiers, de même que certains bons de souscription et engagements de prêts présentés à titre de produits dérivés, doivent être comptabilisés à leur juste valeur. Le coût de remplacement de 49 millions de dollars n'est pas inclus dans ces montants.
- (2) Les cotes d'évaluation des risques de crédit utilisées par la Banque pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de bonne qualité tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité insatisfaisante.
- (3) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du surintendant des institutions financières Canada.
- (4) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.

Capitaux nominaux des produits dérivés selon l'échéance et le coût de remplacement (1)

	Durée jusqu'à l'échéance				2001			2000		
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (2)	Total	Négociation	Autres que de négociation	Coût de remplacement (3)	Négociation	Autres que de négociation	Coût de remplacement (3)
Contrats hors cote										
Contrats de taux d'intérêt										
Contrats de garantie de taux	16 700 \$	75 053 \$	3 925 \$	95 678 \$	95 678 \$	– \$	108 \$	16 518 \$	– \$	7 \$
Swaps	201 031	359 441	137 430	697 902	628 735	69 167	17 568	477 038	53 614	4 517
Options achetées	6 549	7 838	5 514	19 901	19 787	114	416	31 564	131	168
Options vendues	10 783	6 570	4 824	22 177	22 177	–	–	32 306	332	–
Contrats de change										
Contrats à terme	511 102	30 982	4 352	546 436	528 467	17 969	6 839	540 790	14 077	10 878
Swaps sur devises	1 064	2 934	4 620	8 618	8 618	–	518	4 836	452	180
Swaps simultanés de taux et de devises	17 391	28 194	20 616	66 201	63 405	2 796	1 384	49 186	8 574	2 456
Options achetées	45 984	3 168	2	49 154	48 542	612	721	47 212	188	934
Options vendues	50 969	3 127	37	54 133	54 133	–	–	53 275	188	–
Autres contrats (4)	16 753	25 549	2 418	44 720	41 122	3 598	1 227	16 415	–	1 423
Contrats négociables en bourse										
Contrats de taux d'intérêt										
Position acheteur	16 046	4 235	38	20 319	20 319	–	–	14 544	430	–
Position vendeur	39 089	4 211	19	43 319	43 232	87	–	19 949	800	–
Options achetées	5 615	7 737	–	13 352	13 352	–	–	12 117	–	–
Options vendues	11 230	849	–	12 079	12 079	–	–	18 909	–	–
Contrats de change										
Position acheteur	348	–	–	348	348	–	–	535	–	–
Position vendeur	144	–	–	144	144	–	–	17	–	–
Autres contrats (4)	47 270	10 860	–	58 130	58 130	–	–	49 025	–	–
	998 068 \$	570 748 \$	183 795 \$	1 752 611 \$	1 658 268 \$	94 343 \$	28 781	1 384 236 \$	78 786 \$	20 563
Incidence des accords généraux de compensation										
Avec l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément (5)							(39)			(27)
Sans l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ni simultanément (6)							(18 793)			(10 471)
							9 949 \$			10 065 \$

- (1) Depuis le 1^{er} novembre 2000, les produits dérivés intégrés dans des instruments financiers, de même que certains bons de souscription et engagements de prêts présentés à titre de produits dérivés, doivent être comptabilisés à leur juste valeur. Le capital nominal de 1 693 millions de dollars et le coût de remplacement de 49 millions ne sont pas inclus dans ces montants.
- (2) Comprend les contrats échéant dans plus de dix ans d'une valeur nominale de 19 637 millions de dollars et dont le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 950 millions.
- (3) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte des accords généraux de compensation. Les contrats négociables en bourse sont exclus de ce tableau puisque le risque de crédit lié à ces instruments est minime, car ils sont réglés en espèces sur une base quotidienne. Les options vendues sont exclues puisqu'elles représentent des engagements de la Banque et que, à ce titre, elles ne constituent pas un risque de crédit.
- (4) Comprend les produits dérivés de crédit et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.
- (5) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et qu'elle a l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.
- (6) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais qu'elle n'a pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

NOTE 17 Concentrations du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur

capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative du rendement de la Banque à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. La direction est d'avis que les concentrations décrites ci-dessous n'ont rien d'inhabituel.

	2001							2000											
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	
Actifs au bilan																			
Total des prêts (1)	141 569 \$	78 %	25 944 \$	14 %	7 782 \$	4 %	5 805 \$	4 %	181 100 \$	141 400 \$	84 %	13 415 \$	8 %	5 871 \$	4 %	7 126 \$	4 %	167 812 \$	
Instruments de crédit hors bilan																			
Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit																			
Engagements de crédit – montants engagés et non engagés (2)	76 832 \$	56 %	43 508 \$	32 %	14 465 \$	10 %	3 084 \$	2 %	137 889 \$	68 172 \$	49 %	46 539 \$	33 %	15 940 \$	11 %	8 914 \$	7 %	139 565 \$	
Autres instruments financiers	20 990	59	9 893	28	4 436	12	331	1	35 650	20 975	61	10 505	30	2 705	8	417	1	34 602	
	97 822 \$	56 %	53 401 \$	31 %	18 901 \$	11 %	3 415 \$	2 %	173 539 \$	89 147 \$	51 %	57 044 \$	33 %	18 645 \$	11 %	9 331 \$	5 %	174 167 \$	
Produits dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (3), (4)	6 899 \$	24 %	9 154 \$	32 %	11 741 \$	41 %	987 \$	3 %	28 781 \$	4 515 \$	22 %	5 798 \$	28 %	8 618 \$	42 %	1 632 \$	8 %	20 563 \$	

- (1) Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 39 % (36 % en 2000) et en Colombie-Britannique, 12 % (15 % en 2000). Aucun type d'industrie ne représente plus de 10 % du total des prêts.
- (2) Les concentrations sectorielles les plus importantes au chapitre des engagements de crédit sont les institutions financières (34 %), le secteur des mines et de l'énergie (15 %), le transport (10 %) et la fabrication (10 %) (37 %, 13 %, 11 %, et 10 % en 2000, respectivement).
- (3) Représente le coût de remplacement, la plus forte concentration par type de contrepartie se trouvant dans les banques, soit 64 % (61 % en 2000).
- (4) Depuis le 1^{er} novembre 2000, les produits dérivés intégrés dans des instruments financiers, de même que certains bons de souscription et engagements de prêts présentés à titre de produits dérivés, doivent être comptabilisés à leur juste valeur. Le coût de remplacement de 49 millions de dollars n'est pas inclus dans ces montants.

NOTE 18 Juste valeur estimative des instruments financiers

La juste valeur estimative a pour objet de déterminer approximativement à quels montants ces instruments financiers pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Cependant, il n'y a pas de marché de négociation pour plusieurs de ces instruments financiers. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque. En outre, en raison de l'utilisation

d'éléments subjectifs et des incertitudes, le montant global de la juste valeur ne saurait être interprété comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

La juste valeur estimative présentée ci-dessous ne reflète pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les éléments inclus dans le poste Locaux et matériel. Par ailleurs, la valeur d'autres actifs et passifs non financiers, comme la valeur incorporelle des relations avec les clients et des baux, a été exclue.

Instruments financiers

	2001			2000		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actifs financiers						
Liquidités (1)	17 516 \$	17 535 \$	19 \$	16 408 \$	16 408 \$	– \$
Valeurs mobilières (2)	81 100	81 100	–	63 461	63 468	7
Biens achetés en vertu de conventions de revente (1)	35 870	35 870	–	18 303	18 303	–
Prêts (3)	178 822	183 186	4 364	165 941	166 846	905
Autres actifs (4)	40 745	40 745	–	26 581	26 689	108
Passifs financiers						
Dépôts (5)	235 687	238 092	(2 405)	206 237	207 727	(1 490)
Acceptations (1)	9 923	9 923	–	11 628	11 628	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert (1)	16 037	16 037	–	12 873	12 873	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat (1)	20 864	20 864	–	9 005	9 005	–
Autres passifs (4)	53 089	53 089	–	34 136	34 136	–
Débitures subordonnées (6)	6 662	6 646	16	5 825	5 809	16

- (1) En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable de certains instruments financiers présentés au bilan a été présumée correspondre approximativement à leur juste valeur.
- (2) La juste valeur estimative des valeurs mobilières est présentée à la note 4 des états financiers consolidés, qui porte sur les valeurs mobilières. Elle repose sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur estimative est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables.
- (3) Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. La juste valeur des autres prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché actuellement exigés pour de nouveaux prêts similaires, appliqués aux montants prévus à l'échéance.
- (4) La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur.
- (5) La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période à courir jusqu'à l'échéance (ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu).
- (6) La juste valeur des débiteures repose sur les cours du marché pour des émissions similaires ou sur les taux actuellement offerts à la Banque pour ses titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

NOTE 18 Juste valeur estimative des instruments financiers (suite)

Produits dérivés (1), (2)

	2001				2000	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice terminé (3)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	33 \$	24 \$	108 \$	79 \$	7 \$	4 \$
Swaps	7 507	8 311	16 211	16 692	3 845	4 574
Options achetées	258	-	416	-	168	-
Options vendues	-	203	-	325	-	136
	7 798	8 538	16 735	17 096	4 020	4 714
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	9 239	8 339	6 800	5 868	10 683	9 722
Swaps sur devises	265	222	518	315	91	125
Swaps simultanés de taux et de devises	1 770	1 718	1 309	1 975	2 164	1 830
Options achetées	779	-	715	-	934	-
Options vendues	-	731	-	560	-	950
	12 053	11 010	9 342	8 718	13 872	12 627
Autres contrats (4)	1 418	1 667	928	2 651	1 423	1 178
	21 269 \$	21 215 \$	27 005	28 465	19 315	18 519
Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			1 357	1 104	672	256
Options vendues			-	-	-	7
			1 357	1 104	672	263
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			39	313	195	310
Swaps sur devises			-	-	89	89
Swaps simultanés de taux et de devises			75	50	292	252
Options achetées			6	-	-	-
			120	363	576	651
Autres contrats (4)			299	51	-	-
			1 776	1 518	1 248	914
Justes valeurs brutes totales avant la compensation			28 781	29 983	20 563	19 433
Incidence des accords généraux de compensation						
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (5)			(39)	(39)	(27)	(27)
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (6)			(18 793)	(18 793)	(10 471)	(10 471)
Total			9 949 \$	11 151 \$	10 065 \$	8 935 \$

- (1) La juste valeur des produits dérivés est présentée en chiffres bruts, avant l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La juste valeur des produits dérivés est calculée selon différentes méthodes, dont celles qui sont fondées sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, sur les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, et sur l'analyse de la valeur actualisée nette ou tout autre modèle d'établissement des prix.
- (2) Depuis le 1^{er} novembre 2000, les produits dérivés intégrés dans des instruments financiers, de même que certains bons de souscription et engagements de prêts présentés à titre de produits dérivés, doivent être comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de 49 millions de dollars n'est pas incluse dans les montants de ce tableau.
- (3) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.
- (4) Comprend les produits dérivés de crédit et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.
- (5) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et qu'elle a l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.
- (6) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais qu'elle n'a pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.